

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 20 JANVIER 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 janvier 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 39 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, ~~Mme JOB~~, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, ~~M. BOUCHEZ~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, ~~M. MELIS~~, ~~Mme DE JAER~~, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, ~~M. DUFRANE~~, ~~M. BERNARD~~, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, ~~Mme DEFRISE~~, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous invite à entamer les travaux. Alors, d'abord excuser l'absence de notre Collègue Richard MILLER et Bruno ROSSI ainsi que notre Collègue DE JAER et M. Jean-Paul DEPLUS. Par ailleurs mes chers collègues, je vous demande au nom du Collège de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour, en urgence, un point qui est la vidéosurveillance, caméras amovibles des CRS français dans le cadre de la fête d'ouverture Mons 2015, j'imagine que tout le monde est d'accord pour que nous puissions en dire un mot. Merci de votre compréhension.

POLICE – MONS2015 – Fête d'ouverture – Vidéosurveillance – Caméras amovibles des CRS - Inscription du point par urgence

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

Par ailleurs, les points remis, ce sont le point 7, le point 10, le point 11, le 26, le 29 et le 37. Je dois signaler que le procès-verbal se trouve juste à ma droite, il vous est loisible d'apporter des amendements, si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance, il sera approuvé.

Vous signaler aussi que la prochaine séance du Conseil communal aura bien lieu le 24 février à 18h00. Quand nous aurons terminé l'ordre du jour et avant de passer au huis clos, nous aurons une question et quelques interpellations. Mes chers collègues, si vous êtes d'accord, je vois que pour le point 1, personne n'est présent.

1^{er} Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive. Audition.
Contentieux DIVIS1

REMIS

M. E. DI RUPO, Bourgmestre : nous passons directement alors au point 2.

2^e Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR - Rue des Trois Hurées à Jemappes. GEP 6002/JE/143

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

b) Réglementation du stationnement - Rue Sablonnière à Jemappes. GEP 6002/JE/127

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

c) Réglementation de la circulation - Rue des Perce- Neige à Ghlin. GEP 6002/GH/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

d) Réglementation de la circulation des véhicules de grand gabarit - Rues du 11^{ème} Régiment d'Artillerie, du 1^{er} Chasseurs à Cheval et du Gouvernement à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Voie de Wasmes à Cuesmes.
GEP6002/CU/91

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comme évoqué en commission, nous demandons un suivi des mesures par rapport à la mise en sens unique de cette rue soit mis en place pour s'assurer que le problème de vitesse inappropriée soit résolu et le cas échéant, il s'agirait d'envisager un dispositif « casse-vitesse », type chicane. Voilà, c'était pour l'enregistrer au niveau du Conseil. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Le e) sera approuvé.

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

f) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue Traversière à Jemappes. GEP 6002/JE/141

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^e annexe

g) Instauration de zones d'évitement striées - Rue Clémenceau à Jemappes. GEP 6002/JE/29

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

h) Instauration de 2 passages pour piétons - Rue Général Leman à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

i) Instauration d'une zone de chargement/déchargement - Rue des Arbalestriers à Mons. GEP 6002/7

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

j) Création d'un emplacement PMR – rue des Combattants à Cuesmes. GEP 6002/CU/23

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Entrée de M. MELIS, Mmes DEFRISE et BRICHAUX = 36 présents

3^e Objet : Ordonnance de Police – Ducasse 2015. Gestion Territoriale et Économique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On l'a également évoqué au dernier Conseil communal et en commission, donc, au niveau de cette ordonnance, il s'agirait de pouvoir se doter d'un article qui mettrait fin au montagne de gobelets usagés que l'on retrouve chaque matin et même en cours de journée dans les rues lors de la Ducasse. Vous aviez évoqué en réunion qu'il y avait une réunion avec des cafetiers qui était prévue dans une dizaine de jours, donc, on espère que cette réunion va aboutir à quelque chose, nous, on demanderait que à l'issue des négociations, il y ait une modification de l'article 19 de cette ordonnance, qu'on fasse mention de boisson servie dans des gobelets en plastique ou carton et qu'on retire le terme de préférence recyclable ou réutilisable, donc, que ce soit des gobelets recyclables ou réutilisables tout court. Par ailleurs, Mons étant une ville du commerce équitable, titre qu'elle a eu, je pense, aux alentours de 2008, 2009, nous demandons que des emplacements pour ambulants soit réservés prioritairement à des ambulants proposant de la nourriture locale, équitable, bio et de saison, je ne sais pas dans quelle mesure cette possibilité peut être inscrite dans l'ordonnance mais voilà, j'attends éventuellement vos propositions en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le point 2 donc, comme l'Echevin du commerce vient de me le dire, on recommandera qu'il en soit ainsi. Pour le point 1, vous connaissez ma position, moi, je suis favorable à ce qu'il y ait des gobelets consignés pour la Ducasse comme pour toute activité sur le territoire de la Ville de Mons, donc, nous aurons une discussion avec les commerçants, je ne connais pas l'issue de cette discussion mais le point de vue de la ville,

c'est qu'en tout cas, on doit y parvenir, va-t-on y parvenir cette année, je ne le sais pas mais sachez que la volonté est bien qu'il en soit ainsi dans des délais les plus courts possibles, il n'y a pas de raison qu'on puisse le faire dans des grandes manifestations comme à Louvain, ou ailleurs et qu'on ne puisse pas le faire dans notre bonne cité. Voilà, est-ce qu'on accepte de l'approuver moyennant les explications que je viens de donner ?

M. Catherine MARNEFFE, Conseillère : disons que l'on s'abstenir tant que le point n'est pas modifié.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, M. ANDRE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 ABSTENTION : Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 12^e annexe

4^e Objet : Loi du 21 mars 2007 – Avis positif du Conseil Communal – Fondation Mons 2015 - Vidéosurveillance du Park&Ride aménagé sur le site des anciens Ets Gobert à Ghlin. Cabinet du Bourgmestre CB/12/2014/Mons2015/Caméras

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Park & Ride, oui.

M. Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, on a évoqué les dispositifs qui étaient mis en place en dehors de ce Park & Ride pour l'ouverture, ce 24 janvier, des festivités pour Mons 2015, on n'a pas eu d'informations par rapport à l'ouverture du parking de la Halle. Quand on avait voté les travaux complémentaires, on nous avait dit que le parking serait ouvert pour samedi, quand est-il ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Aux dernières informations, donc, nous avons demandé qu'en effet, ce soit ouvert pas tellement le 24 parce que le 24 à partir de 14h00, la ville n'est plus accessible mais bon s'eut été une bonne chose et le 25. Les services sont toujours en discussions, je vous parle d'informations que j'ai depuis jeudi et comme les choses ont évolué, l'Echevine va pouvoir répondre dans le détail. C'est bien ça, Mme l'Echevine ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc en ce qui concerne le parking de la Halle, on a eu effectivement plusieurs réunions et notamment une jeudi mais aujourd'hui par mail, nous

avons la confirmation de l'entreprise que le parking sera bien ouvert le 23, donc, après il restera à voir les modalités mais en tout cas, pour après le week-end de toute façon le parking sera accessible, tout est rentré dans l'ordre et en tout cas, confirmé au niveau de tout ce qui est norme incendie et sécuritaire et il y aura des aménagements à faire par la suite, dans un premier temps, le paiement par carte bancaire ne sera pas possible mais tout cela sera réglé par la suite mais ce sera bien fonctionnel, donc, cela, on a eu les informations ce jour avec l'Echevin de la mobilité, donc, on peut vraiment compter sur l'ouverture de ce parking dès la semaine prochaine après l'ouverture.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, merci, si je peux me permettre tant qu'on est dans les parkings, j'ai beaucoup de retours quant à la saleté qui existe dans le parking Grand Place, donc, j'imagine que ce sera nettoyé et en ordre pour quand les touristes et les visiteurs et même les Montois viendront dans ce parking, j'ai énormément de retours ces temps-ci par rapport à la propreté.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Donc, même chose, mon collègue Pascal LAFOSSE, m'a souvent relayé aussi l'information, il faut savoir qu'il y a aux abords du parking en tout cas, des entretiens qui sont faits, maintenant, vous n'êtes pas sans savoir que malheureusement les entrées de parking sont souvent squattées et donc, certaines odeurs ne sont pas toujours agréables malgré les nettoyages fréquents. On nous a aussi signalé qu'il existait des systèmes de peinture qui empêchaient ces odeurs ou en tout cas les neutraliser, donc, on va envisager cela pour la rénovation du parking de la Grand Place, cela c'est une chose mais sachez qu'on est quand même attentifs à la propreté que ce soit pour le 24 mais pour toute l'année aussi, tout cela ne s'arrête pas le 24 janvier, mais on est très attentifs à cela mais donc, effectivement, on fait intervenir les équipes assez souvent mais malheureusement, après le passage, on constate que c'est très souvent souillé mais en tout cas, on sera attentif pour la rénovation du parking de la Grand Place quant aux matériaux utilisés pour éviter ce genre de désagréments à l'avenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant ces explications, peut-on considérer que le point 4 est accepté. Merci

ADOPTE à l'unanimité -13^e annexe

Entrée de Mme JOB = 37 présents

5° Objet : Service de Prévention. Primes à la sécurisation des habitations (actualisation – règlement 2015). Prévention 3.2014.28

ADOPTE à l'unanimité – 14° annexe

6° Objet : Autorisation de lancer citation devant le Tribunal de Première Instance de Mons afin d'entamer la procédure de récupération de créances contre une personne qui ne respecte plus le plan de paiement qui lui avait été octroyé suite à des dégâts occasionnés à un poteau d'éclairage (Géolum : 125/03980) rue Comte Cornez à 7020 Maisières lors d'un accident survenu le 16 août 2011. Contentieux RECPFAC

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MM. MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT- VAN HOORDE, M. ANDRE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 15° annexe

7° Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 27.10.2014. Contentieux Taxes/AN

REMIS

Entrée de M. BERNARD = 38 présents

8° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand-Place et Patrimoines UNESCO – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Placement d'un compteur électrique triphasé – branchement souterrain: approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation. MP E/Conv/OITC/Compteur électricité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: La note de notre Directeur financier qui a remis un avis défavorable en ce que le budget extraordinaire n'est pas encore approuvé, j'imagine que c'est le décompte final des travaux ? Voilà, je voulais un peu avoir un avis sur cette note du Directeur financier comme quoi le budget extraordinaire n'est pas encore approuvé, c'est-à-dire le décompte de clôture final. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, manifestement, le compteur électrique, à mon avis, il en faut un et j'imagine qu'il y aura une régularisation de cette situation sur le plan de

l'orthodoxie des procédures, alors, on me dit que l'attribution de ce marché peut se faire par une procédure négociée sans publicité, en application des dispositions de l'article 26, paragraphe 1^{er}, 1^o, f) de la Loi du 15 juin 2006, en raison de sa spécificité technique, l'ORES étant la seule à pouvoir réaliser ce raccordement de 3.340 euros.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On ne discute pas de l'opportunité surtout quelques jours avant donc, on approuve mais disons qu'on était étonné de l'avis défavorable de notre Directeur financier, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je partage non pas le fait qu'il y ait un avis défavorable, cela, c'est le droit de chacun mais je comprends votre sentiment.

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

9^e Objet : Objectifs de Convergence. Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes Mobilier : approbation du projet revu, des conditions du marché et détermination du mode de passation. SOUS RESERVE MP E/Conv/Spiennes Mobilier

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: C'est une intervention un petit peu globale par rapport aux retards provoqués par des modifications dans le marché public de ce point 9 et également du point 12 et du point 30. On nous demande pour le moment beaucoup si on est Montois pour ce 24 janvier mais moi, je serai Montoise samedi, je le suis également aujourd'hui mais je ne serai pas une Montoise qui comme on en décrit dans le Guardian suivant des échos du communiqué d'un représentant presse de la Ville, je ne serai pas une Montoise dans l'attente de l'ouverture d'IKEA, je suis une Montoise qui est en attente qui est en attente que la Ville honore le statut obtenu de capital culturelle, en assurant l'ouverture dans des délais acceptables des infrastructures culturelles construites. Je serai Montoise et fière d'une ville qui met en valeur ses artistes et valorise le travail des professionnels et des bénévoles, ce que vous faites, ce n'est pas cela que je reproche mais je me permets quand même de regretter ces retards à répétition qui donnent une mauvaise image de l'évènement et c'est surtout que ces retards sont liés à des reports de marchés publics à cause de petits problèmes de mode de passation de marché, donc, je trouve quand même cela regrettable, donc, ici, c'est pour quand même les minières de Spiennes, pour la Chapelle du Couvent des Ursulines et pour le Mémorial Muséum, voilà, donc, on l'a déjà dit précédemment, voilà, on est à la veille de l'ouverture, je trouvais que c'était important de le rappeler, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et bien, je vais vous faire une confidence, moi, comme Montois, je peux vous comprendre mais tant pour le point 9 que le point 12, on n'a pas reçu d'offre et je vous assure malgré tous mes efforts, même si je vais à Sainte-Waudru, les miracles, je ne sais pas en faire, donc, on n'a pas reçu d'offre et il faut bien que l'on relance l'opération, donc, je vous comprends mais nous sommes dans une situation vraiment singulière et particulière, voilà, donc, on n'a pas reçu d'offre et on refait un appel d'offres avec tout ce que cela comporte et je peux comprendre aussi et sur chacun des dossiers, on peut avoir une image extérieure en disant cela ne va pas pour ceci, cela ne va pas pour là, mais pour chacun des dossiers, on peut vous donner toutes les raisons pour lesquelles depuis les marchés publics jusqu'à d'autres raisons techniques, il y a parfois ce que je regrette, un certain retard, donc, je vous comprends, mais voilà les raisons. Est-ce que je dois considérer que vous dites « non », non, vous ne dites pas « non », donc, deux fois une négation, vaut quelque chose de positif. Est-ce que je peux considérer que tout le monde est de ce même avis ? Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

10^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Le Mont de Piété– marché de Mobilier – approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation. SOUS RESERVE. MP E/Conv/2014/MDP Mobilier

REMIS

11^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – marché de travaux – approbation de l'avenant 7. SOUS RESERVE MP E/Conv/2014/Spiennes-Travaux

REMIS

12^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : LOT 4C : Mobilier de bureau – Relance : Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché, des droits d'accès et des conditions de sélection qualitative. SOUS RESERVE MP E/Conv/Ursu Mobilier 4C

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

Entrée de Mme JUDE = 39 présents

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand-Place et Patrimoines UNESCO. Église Saint-Nicolas – Mission d'auteur de projet stabilité – Marché complémentaire. MP/E92/790.200.00/CC

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre et donc en fait, ici, il s'agit de pose de luminaires sauf erreur de ma part mais je profite de l'occasion pour vous interpellier sur le fait que des appliques qui ont été posées sur des bâtiments privés sans accord préalable, donc, je voulais savoir comment se passait les démarches au sein de la Ville, donc, il y a des fixations qui ont été fixées sur des bâtiments privés, or, les propriétaires n'en ont pas été informés et donc, ont été particulièrement surpris de trouver cela sur le mur de leur bâtiment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, je ne vais pas dire que nous voulions malgré eux les éclairer, ce serait trop rapide comme réponse, je n'en sais rien, on va se renseigner et on vous fait parvenir la réponse, je ne le sais pas, je ne sais pas vous répondre, normalement, on demande au minimum l'avis aux privés mais bon. Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

14^e Objet : Partenariat entre la Cie Enchantée, la Ville de Mons et le manège pour l'occupation et la mise à disposition des locaux de l'Écho des murs. Gestion des Associations BO/Convention2015/MCS

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

Entrée de M. DUFRANE = 40 présents

15^e Objet : FIFA 2015. Subvention – recours à l'article 60. Gestion des Associations

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

16^e Objet : Motion concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale PS Joëlle KAPOMPOLE. Cabinet du Bourgmestre

RETIRE

17^e Objet : Intercommunale HYGEA – Assemblée générale le 28.1.2015. Ordre du jour – approbation des points 1 et 2. Gestion financière Hygea/CDLD/LG

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Houlà, alors peut-être Mme MOUCHERON pour commencer.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, je ne vais pas m'étendre, on a eu toute la discussion lors du débat budgétaire par rapport à la demande notamment au sein du CA d'IDEA, d'un projet qui doit être remis par Hygea et IDEA pour revoir la gestion et le traitement de nos déchets et donc, on ne votera pas les points tant qu'on n'aura pas le projet sur la table, donc, c'est dans la continuité de ce qu'on a fait en décembre.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: De façon générale, on a plus ou moins la même position, de façon plus pragmatique, il n'y a pas eu de ramassage hier dans nos nombreuses rues parce qu'il avait eu trois flocons de neige, ce qui est quand même vraiment très, très limite comme position, il n'y a pas eu de rattrapage aujourd'hui, est-ce qu'il va quand même y en avoir avant ce week-end ? Ce ne sera pas très « classe » pour samedi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Premièrement, on vous comprend et je partage ce que vous dites, deuxièmement, lundi, il y avait, me dit on, grève et il y a une récupération apparemment des tournées, troisièmement, j'ai signé tout à l'heure, une lettre directement à Hygea et une autre à la Directrice générale de l'IDEA attirant l'attention sur l'absolue nécessité que ce soit propre une fois qu'Hygea passe et que j'aimerais vraiment beaucoup que l'on en tienne compte en particulier cette année mais d'une manière générale, pour l'ensemble des citoyens.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE – 22^e annexe

17^e Objet bis : POLICE – MONS2015 – Fête d'ouverture – Vidéosurveillance – Caméras amovibles des CRS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je dois ici placer le 17 bis, de quoi s'agit-il, chers collègues, c'est relativement simple, à l'instar de ce que nous avons fait lors de la Ducasse, nos services de Police, la police locale propose d'avoir recours au même système que celui qui a été mis en

place à la Ducasse 2014 en collaboration avec la police nationale française et la police nationale française met à notre disposition des caméras amovibles, des caméras particulières en complément des caméras fixes qui sont les nôtres. La mise à disposition a été accordée pour la période du 19 janvier au 26 janvier. Les objectifs sont de réduire toute forme de nuisances, prévenir tout risque éventuel d'aggravation de la situation, prévenir tout incident lié à des mouvements de foule, détecter les situations anormales et assister les policiers dans leur intervention et se relier au centre du dispatching central au Chemin de la Procession. Est-ce que je peux considérer que le Conseil communal approuve cette collaboration transfrontalière ? Merci infiniment. Il en sera fait ainsi.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

18^e Objet : Délégation de signature de Monsieur le Directeur général f.f. Gestion territoriale et économique – Première Directrice. Gestion Territoriale et Économique

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

Entrée de M. BOUCHEZ – 41 présents

19^e Objet : Règlement relatif à l'intervention financière de la Ville de Mons dans les travaux d'entretien – amendement. Gestion Territoriale et Économique UR15/Subsides rafraîchissement

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: J'attendais des informations par rapport à la possibilité de conditionner l'obtention de la prime par rapport notamment à la mise en couleur dans le respect du règlement communal d'urbanisme, est-ce que vous avez eu l'occasion d'en discuter ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Une remarque et une question. Donc, la première remarque, c'est d'abord que l'on réjouit parce qu'en fait, ici, il s'agit d'une intervention financière de la Ville en cas de travaux d'entretien sur des façades et cette intervention de la Ville va s'élargir alors qu'au départ, elle était concentrée sur le Centre-Ville, elle va s'élargir sur l'ensemble du territoire montois et cela je voulais le souligner parce que pour moi, c'est une avancée positive, on l'avait demandé lors du dernier débat et pour nous, c'est tout à fait positif. Par contre, j'avais une remarque en ce qui concerne le jury, on en a un peu discuté

mais je voulais, ici, une garantie sur un jury qui représente pas uniquement l'administration mais qui soit ouvert à des représentants extérieurs et qui soient en toute liberté en matière de délibération. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci mes chères collègues, donc, quelques éléments de réponse par rapport à vos questions. Donc, pour Mme MARNEFFE, par rapport à la problématique de la couleur de la peinture qui est retenue pour les travaux de rafraîchissement, simplement vous indiquer que le souhait qui a été retenu par le Collège est de pouvoir laisser une certaine latitude aux demandeurs sachant que pour toute intervention sur un bâtiment, par exemple en brique, qui n'a pas fait l'objet d'une intervention préalable en matière de mise en peinture, celle-ci nécessite un permis préalable et donc, de facto, un avis et un positionnement de la Ville, ce qui limite très fortement la marche de manœuvre, je dirais, des demandeurs et notre souhait, malgré tout, de pouvoir leur laisser cette faculté lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis sachant que le jury qui se réunit et je réponds ainsi à la question de Mme MOUCHERON que je remercie pour ces commentaires positifs, le jury qui se réunit est effectivement, un jury tout à fait ouvert, qui comprend notamment des représentants, des architectes de commissions extérieures à la Ville mais aussi des représentants de l'administration, etc... donc, c'est un jury extrêmement ouvert qui n'a jamais posé de difficultés dans son fonctionnement, donc, je pense que votre demande est totalement rencontrée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

20^e Objet : POLEC. Prise de connaissance de l'avancement du dossier dans le cadre du subsidie. Gestion Territoriale et Économique POLEC

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, il s'agit donc, d'une prise de connaissance de l'avancement du dossier POLEC, donc, ce sont des subsides pour faire un bilan sur les émissions de Co² de la Ville de Mons. J'ai été surprise de voir dans le dossier un courrier émanant d'un fonctionnaire de la Région wallonne qui demandait la décision du Conseil sur le cahier de charges qui avait été mis en place pour faire ce marché-là. Moi, je ne me rappelle pas que ce cahier de charges soit passé au Conseil communal et je vois dans le dossier qu'il y a eu un groupe de travail chargé de l'élaboration de ce cahier de charges, donc, voilà, peut-

être avez-vous des précisions par rapport à la manière dont ce cahier de charges a été décidé et pourquoi il n'est pas passé au Conseil.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, bonsoir, veuillez m'excuser pour mon retard mais les routes wallonnes sont ce qu'elles sont. Simplement pour féliciter l'aboutissement, en tout cas la première étape, mais l'aboutissement administratif d'un projet important puisque il vise la diminution de 20 % de tous les gaz à effet de serre au niveau de la Ville de Mons, à l'horizon de 2020, donc, c'est vraiment un projet structurant, un projet transversal et extrêmement important pour la Ville, ici, on est sur une prise d'acte qui nous permet justement d'en parler puisque de toute façon, beaucoup de marchés publics passent en général directement par le Collège mais en tout cas, au nom de mon groupe, je voulais féliciter le Collège pour l'aboutissement de ce dossier qui maintenant entre dans une phase véritablement opérationnelle puisque dans un premier temps, il y aura l'état des lieux de la situation, que ce soit sur les bâtiments publics ou les bâtiments privés qui permettra de prendre des mesures en vue d'atteindre cet objectif de l'Union européenne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, merci pour l'intervention. Merci d'avoir remercié le Collège, cela nous fait chaud au cœur, M. l'Echevin, voulez-vous rajouter quelque chose ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Simplement pour répondre à Mme MARNEFFE, techniquement, ce dossier a été présenté, effectivement par le Collège et la Région wallonne estimait qu'il fallait prendre connaissance de l'avis du Conseil, c'est dans ce cadre-là que le dossier revient en Conseil communal mais tout le dossier avait été ficelé par le Collège et donc, on vous donne aujourd'hui connaissance de l'ensemble de ce dossier. C'est pour obtenir les subsides de 20.000 euros, en fait, simplement.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, évidemment, on se réjouit qu'on obtienne des subsides pour faire ce genre d'action, évidemment, on ne va vraiment pas critiquer cela mais on aurait voulu être consulté également pour ce cahier de charges pour voir les éléments qui allaient être pris en compte pour évaluer ces émissions de Co² parce que je crois que techniquement, il y a différentes méthodes pour faire des bilans d'émissions de Co² et par exemple, on peut tenir compte de l'énergie grise des bâtiments communaux et se dire que cette nouvelle gare qui est créée alors qu'un bâtiment était existant, ce sont des émissions de Co² supplémentaires et cela a un impact sur les émissions carbonées de la ville et donc, en fonction de la manière dont est rédigé le cahier de charges, on peut ou non les prendre en compte par exemple.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : En fait, Mme MARNEFFE, ce dossier a été discuté en CPDD et votre représentante, Mme DE JAER fait partie de la Commission et donc, je pense qu'il n'y a pas de souci en la matière.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On avait demandé qu'il soit examiné de façon approfondie en CPDD, cela a toujours été reporté et de plus le CPDD ne s'est plus réuni, donc,... Il s'est réuni il y a quinze jours, donc, c'est une nouveauté, donc, ok, c'est une information qui me manquait

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Mme DE JAER n'était pas là.

M. Catherine MARNEFFE, Echevin : Je ne pense pas que ce cahier de charges faisait l'objet de la réunion puisque le marché avait déjà été soumis, donc, cela ne pouvait pas être à l'ordre du jour du CPDD d'il y a quinze jours.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ne vous fâchez pas parce que j'en serais triste. Ce que je voulais simplement vous dire, moi, je serais prêt à le retirer mais on me dit qu'il y a une urgence, il y a une demande si j'ai bien compris de la Région wallonne et donc, voilà, je suis un peu mal pris, donc, je vous comprends mais d'un autre côté, si on ne le fait pas. Ce sera « non » pour vous. S'il n'y avait pas d'urgence, je le retirerais pour vous permettre de regarder en détail, cela ne me pose pas de problème mais ici, la Région wallonne demande et attend que le dossier soit adressé. Oui, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, simplement pour connaître un petit peu le CPDD, je crois qu'il ne faut quand même pas raconter tout et n'importe quoi, le CPDD a redémarré il y a plus d'un an. Tous les acteurs autour de la table sont au courant du projet POLEC, il vous a été demandé à de nombreuses reprises d'amener des éléments des institutions qui pouvaient nous aider de faire des propositions, pour le reste, à partir du moment où il n'y a pas de proposition, il est normal que ce soit les services techniques qui s'occupent d'un marché public, vu l'enjeu, pour éviter des annulations et d'autres problèmes, donc, je crois effectivement, ce n'était pas à l'ordre du jour il y a quinze jours mais cela a pu l'être à de nombreuses reprises et il y a quinze jours, vous pouviez encore faire des remarques si vous le souhaitiez, donc, je pense qu'il y a un organe qui a été créé pour la matière, donc, il faut, à partir du moment où la matière est débattue le faire d'autant que vous venez d'avoir accès au marché public, on peut toujours amender tout ce qu'on veut au Conseil communal mais il n'y a pas d'amendement, il y a juste une question de principe, mais donc, s'il n'y a pas d'amendement concret, je ne vois pas pourquoi on bloquerait le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Allez-y Madame, calmement.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, de deux choses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vois chez vous que la moutarde vous monte au nez, donc, restons calme, allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, de deux choses l'une, d'abord, par rapport au projet POLEC, le cahier de charges n'est pas dans le dossier, donc, nous ne pouvons pas arriver avec des amendements par rapport à la manière dont va être exécuté cette mission étant donné que nous n'avons pas eu les éléments, donc, je serais très intéressée d'avoir effectivement le cahier de charges pour éventuellement remettre des suggestions, entre guillemets pouvoir encore faire avancer le dossier, de toute manière la mission n'est pas terminée, donc, on peut quand même toujours avancer de façon constructive par rapport à ce dossier-là. Une deuxième chose par rapport au CPDD, je voudrais que les choses soient quand même claires, il a effectivement été relancé mais je ne saurais pas dire exactement combien de réunions ont eu lieu parce que ce n'est pas moi qui suis représentante mais elle a été interrompue pendant une longue période, donc, je ne pense pas qu'il y a eu énormément de réunions, les interruptions ont provoqué une forte lassitude chez les associations qui s'investissent dedans, qui sont des associations bénévoles, à qui finalement, on fait des réunions, on convoque puis on annule, donc, je pense qu'attendre d'elle, de la pro-activité, des propositions, c'est un peu fort quand on a quelque chose qui n'est pas suffisamment récurrent et suffisamment bien organisé pour leur permettre de réagir, et alors, M. BOUCHEZ nous dit qu'elle s'est réunie à de nombreuses reprises, je pense que ce n'est pas vrai et par contre, vous avez reconnu qu'effectivement, ce n'était pas à l'ordre du jour.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, ce que je vous propose, le Conseil communal dans sa majorité approuverait le point, c'est une prise de connaissance et dans des délais brefs, M. l'Echevin tient une réunion avec vous avant l'état définitif puisqu'ici, ce n'est que la prise de connaissance de l'avancement du dossier. Est-ce que nous pouvons convenir de ce compromis ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie, oui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vous demande pas de l'approuver pour autant, est-ce que vous dites « oui », vous dites « non » vous vous abstenez pour le point en lui-même.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN

HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 26^e annexe

21^e Objet : CHU Ambroise Paré. Désaffectation partielle de la voirie communale « rue Valenciennoise ». Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre, je sais qu'ici, on sait déjà plusieurs fois que le point arrive et qu'on arrive en fait à l'acte de vente et il s'agit en fait de la désaffectation partielle de la voirie de la rue Valenciennoise pour l'accès au parking du CHU, alors, je voudrais revenir en fait sur un problème d'accessibilité et de mobilité à cet endroit-là, alors, sans parler des inondations puisque maintenant les jardins dans le fond de la rue Valenciennoise sont devenus des étangs tout le temps, on n'attend même plus les pluies, on subit les travaux d'Ambroise Paré et ils sont nécessaires, je ne mets pas cela en cause, mais depuis maintenant plus de 10 ans, le parking arrière a été complètement clôturé plus les places de parking qui sont aux alentours de cette clôture sont réservés, je pense à des agents de la Province ou des travailleurs d'Ambroise Paré. Alors, j'ai appris dans la presse que les travaux en ce qui concerne le trouillon voulté seraient au moins reportés jusqu'à 4 mois, ce qui fait que l'avenue du Tir, ne serait pas encore ouverte avant 4 mois. Depuis trois semaines, cela a été refermé aujourd'hui, bonne nouvelle, il y avait un trou dans la moitié du Chemin de la Procession, juste dans le bas du Chemin de la Masure, ce qui fait que les voitures ne pouvaient plus passer, elles devaient se croiser, monter sur le trottoir, ce qui fait que la partie qui était encore accessible était complètement défoncée par le double charroi qu'elle devait supporter, il y a une solution qui a été trouvée en attendant, c'était l'ouverture du passage derrière le club de tennis et sur le parking de l'Albert sauf que le parking de l'Albert, c'est du sable et que donc, à la moindre pluie et très régulièrement les services communaux d'ailleurs remettent du sable mais ce ne sont plus des ornières, ce sont des trous énormes, ce qui fait que l'on ne sait plus du tout passer par là, donc, je voulais savoir ce que vous envisagiez, donc, on envisage aussi un nouveau projet géothermique à cet endroit-là avec des travaux pour Ambroise Paré d'après ce que je lis, il y aura à un moment donné l'arrivée du quartier Fariaux qui va se faire là derrière, donc, j'aurais voulu savoir quelles étaient vos solutions envisagées

pour la mobilité, il faut bien se mettre aussi en tête qu'il y a toute la patientèle du CHU qui souffre de cette situation même s'il y a un parking, ils sont nombreux à venir se garer dans la rue Valenciennaise parce que c'est gratuit à cet endroit-là, il y a toutes les écoles, il y a des milliers d'étudiants qui sont à cet endroit-là, donc, je voulais savoir ce que vous envisagiez, il y a possibilité de faire un Park & Ride au niveau du parking à l'arrière du CHU et d'accompagner les élèves les plus jeunes en tout cas jusqu'à l'école mais la solution pour le moment n'est plus tenable au vu des chantiers qui s'annoncent encore à court terme et sur ces années qui s'annoncent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, pour le point 21, j'aimerais préciser que cette une petite emprise de 4 m², donc, nous parlons de cela, donc, cela ne va pas changer l'état d'inondation ni la mobilité sur le site. Ce dossier est passé déjà pour accord de principe au Conseil communal de 2012 et nous venons, ici, avec le prix qui a été fixé par le Comité d'acquisition qui est de 750 euros pour les 4 m², donc, voilà de quoi il s'agit dans ce dossier, donc, ce n'est pas cela du tout qui va poser des problèmes ni de mobilité ni d'inondations supplémentaires en plus et en moins, néanmoins, si M. le Bourgmestre le souhaite, on pourrait questionner notre échevine des travaux sur la pertinence du trouillon voûté, je pourrais vous expliquer parce que j'ai eu ce dossier dans mes attributions mais l'Echevine des travaux est en charge actuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, alors, sans transition, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Donc, comme vous l'indiquez Mme MOUCHERON, donc, effectivement, au niveau du trouillon voûté comme on s'en est déjà expliqué, on a eu durant la phase des travaux, un souci à un moment donné au niveau d'un pieu qui a cédé et donc, cela date du mois de septembre, octobre et donc, on a dû intervenir, ce qui prolonge effectivement les travaux à la période de mars-avril. Souvenez-vous que ces travaux du trouillon voûté sont censés justement améliorer ces problèmes d'inondations récurrentes dans ce quartier-là, on est d'ailleurs déjà venu s'expliquer ici au niveau du Conseil à ce sujet. Il y a encore eu des inondations dernièrement, pourquoi ? Parce que le trouillon n'est toujours pas raccordé, donc, forcément, le travail qu'on escompte pour ce trouillon et cette possibilité, on ne peut pas encore le prouver aujourd'hui puisque le travail n'est pas encore terminé première chose. En ce qui concerne les problèmes de voirie que vous indiquez pour le Chemin de la Procession, Chemin de la Masure, problèmes que vous m'avez d'ailleurs vous-même relayé, on a fait intervenir les services pour limiter ce problème-là, donc, c'est un travail qui a été aussi effectué, réalisé ici début de semaine. En ce qui concerne

l'aspect quartier Fariaux et compagnie, nous devons voir cela avec à un moment donné toute cette possibilité à l'arrière avec la ZACC, voir un tout petit peu ce qu'on peut faire, c'est un dossier que nous allons mener avec mon collègue Nicolas MARTIN et ses services pour voir un peu comment on peut imaginer la mobilité derrière l'hôpital, donc, il y a plusieurs aspects que vous avez effectivement évoqués dans votre intervention, donc, on a plusieurs pistes à ce sujet-là pour voir un tout petit peu au niveau de l'hôpital, mais donc, les éléments en travaux que vous avez évoqués sont en train de se régler, le trouillon, effectivement pose problème mais dès qu'il sera à gabarit, normalement, nous ne devons plus rencontrer ces soucis-là mais j'avais déjà répondu dans ce sens-là lors du Conseil précédent à votre Collègue M. Fr.

HAMBYE.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je vous remercie pour avoir répondu à mes questions qui débordent effectivement du point abordé aujourd'hui, l'idée, c'est de ne pas non plus déposer trop d'interpellations qui nous emmènent à des heures tardives mais donc, il va encore y avoir des travaux dans ce quartier-là et je pense que les gens arrivent au seuil de patiente maximale par rapport à la mobilité dans ce quartier et donc, vraiment, je vous invite à réfléchir à une mobilité alternative, à des possibilités de Kiss and Ride pour les écoles, à des possibilités d'évacuer l'avenue du Tir aussi parce que la rue, c'est la rue Saint-Lazare, là, derrière, les croisements sont compliqués avec les voitures, cela devient vraiment catastrophique à cet endroit-là et cela fait des années que cela dure, donc, je veux bien venir avec quelque chose de plus précis ou alors on peut en discuter mais je pense que là il va vraiment falloir réfléchir à quelque chose de plus efficace que le passage le long du RAEC tant que les travaux ne sont pas faits, c'est impraticable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Je pense que sur le point vous seriez d'accord, ok.

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

22^e Objet : Artothèque (ancien couvent des Ursulines). Servitude de passage. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

23^e Objet : Office du Tourisme – Grand-Place, 27. Cellule Patrimoine RF/MG

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

24° Objet : Rue des Sœurs Noires, 4 – ASBL Progress (Maison du Design). Cellule Patrimoine RF/MG

ADOPTE à l'unanimité – 30° annexe

25° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (30ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, on l'a déjà dit lors du précédent Conseil communal, dans la mesure où le bien vendu est grevé d'une infraction urbanistique, nous, on ne peut que refuser le point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

4 ABSTENTION : M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 31° annexe

26° Objet : MICX-Mons.Congrès SA :

- 1) approbation de la cession d'action
 - 2) approbation du pacte d'actionnaire
 - 3) approbation de l'acte d'emphytéose
 - 4) approbation de l'acte d'usufruit
- SOUS RESERVE Régie foncière RCA

REMIS

27° Objet : Ancien Chat Botté – Réhabilitation du commerce. Modification du mode de passation du marché. MP 2011/RF/Chat Botté/BD

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

28° Objet : Athénée de Jemappes – Sécurisation et démolition du site. Procédure d’urgence en application des dispositions des articles L 1311-3 et L 1311-5 du C.D.L.D. MP 2014/RF/Athénée Jemappes/LF

ADOPTE à l’unanimité – 33° annexe

29° Objet : ISAM – remplacement de châssis. Approbation du décompte. SOUS RESERVE. MP E/2002.SUB.734.070/MCP

REMIS

30° Objet : Mission d’assistance à Maîtrise d’ouvrage dans le cadre du Mons Memorial Museum. Approbation de l’avenant n°2. MP E/2011.762.169.00/DD

ADOPTE à l’unanimité – 34° annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J’en arrive aux questions et interpellations. Je commence par la question en insistant pour que chacun respecte les temps conformément à notre Règlement. Donc, j’ai une question de Mme Waelput. Je vous en prie, je vous cède la parole.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, tous les travaux scientifiques s’accordent pour encourager l’activité physique tout au long de la vie et plus particulièrement chez les personnes âgées. On sait aussi que l’investissement financier est largement compensé par une réduction des dépenses de la sécurité sociale. La Ville de Mons a bien compris cette nécessité en proposant des cours dans le cadre des activités pour les séniors au CPAS, proposé par le Président Marc BARVAIS et récemment en animant des cours diversifiés dans les anciens locaux scolaires à Cuesmes. Ayant l’occasion de participer à l’une des activités de l’ASBL Monsports, soutenue par le Collège communal et particulièrement Pascal LAFOSSE, Echevin des Sports, je puis témoigner de la qualité des formations dispensées, du nombre croissant de participants et des personnes souhaitant s’inscrire. Ma question est la suivante, prenant en considération que le coût d’une séance : 2 euros par participant devrait permettre de couvrir partiellement les frais de fonctionnement et de rétribution des animateurs, la Ville ne pourrait-elle pas étendre et diversifier encore ces formations ? Sur le plan géographique, différents points de l’entité pourraient être atteints en utilisant notamment les salles de gymnastique dans les établissements scolaires, en dehors des temps scolaires. Madame l’Echevine Catherine HOUDART me confirme que les écoles communales accueillent d’ailleurs de nombreuses associations pour des réunions et actions diverses. Des publics spécifiques pourraient être

ciblés : exemples : les personnes très âgées, les personnes malades ou handicapées, les personnes obèses. Merci pour votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme WAELPUT, je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion de présenter, pour la première fois, au sein du Conseil communal, l'activité « Actiseniors ». L'activité, donc, chapeauté par l'ASBL Monsports en partenariat bien évidemment avec la Ville de Mons a démarré en septembre 2013. Elle est, depuis la rentrée de septembre 2014, très satisfaisante quant à la participation et l'engouement du public. Il me semble donc intéressant de présenter de manière détaillée ce projet. Ce projet favorise bien évidemment la promotion des activités pour les séniors de plus de 50 ans, elle est composée de 6 activités. Nous avons la self défense, le yoga, la gym douce, la zumba, le tae bo et le taichi. Actuellement, nous avons plus de 130 affiliés. Elles sont dispensées au hall de l'ICET de Cuesmes par des professeurs agréés et diplômés. Grâce au soutien de l'ASBL Monsports, une cotisation modique de seulement 2 euros, vous l'avez dit, est demandé en début de chaque cours sachant que la participation à plusieurs activités par semaine est toujours possible. Quant à l'affiliation annuelle, elle s'élève à 20 euros par an pour couvrir les frais d'assurance et les frais administratifs liés aux activités. Un certificat médical est bien entendu demandé à chaque membre. La participation à « Actiséniors » n'a pas de limite d'âge, nous avons d'ailleurs des sportifs de 50, 60 voire même de plus de 70 ans, ce qui me réjouit autant que vous, je pense. Néanmoins, l'ASBL Monsports n'a pas la volonté de se substituer aux services spécialisés qui encadrent des publics cibles bien spécifiques comme les personnes portant un handicap, obèses ou malades ; ces publics cibles sont encadrés par les psychologues, des médecins, des nutritionnistes. Les activités actuellement proposées ont un taux de participation des plus satisfaisantes car il n'est pas rare de voir lors de chaque discipline 20 voire 30 personnes qui s'amuse, échangent tout cela en faisant du sport.

Nous envisageons donc, très prochainement, d'étendre l'activité « Actiséniors » à deux soirées de plus par semaine à savoir le mardi et le jeudi soir tout en veillant bien entendu à ne pas faire de concurrence avec les clubs locaux qui occupent les infrastructures de la Ville. Enfin, il est aussi envisagé en partenariat avec la piscine de Cuesmes ainsi que la piscine du Grand Large de proposer des activités nautiques à nos séniors. Voilà, j'espère avoir répondu, je suis à votre disposition pour de plus amples informations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Comme c'est une question, il n'y a pas de réplique. Merci beaucoup. Alors, j'en arrive aux interpellations de Mme MARNEFFE au sujet de l'ASBL Provélo et plus particulièrement, la subsidiation.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, tout à fait, merci. Donc, l'ASBL Provélo qui est responsable de la gestion de la Maison des Cyclistes du Hainaut, située à Mons, a récemment été informée de la diminution de ses subsides régionaux, ces réductions vont contraindre Provélo à diminuer ses services aux communes et aux citoyens. La Maison des Cyclistes du Hainaut remplit pourtant de nombreuses missions cruciales pour le développement de la mobilité douce, la gestion du point vélo de la gare (réparation, ateliers, locations, itinéraires touristiques,...) mais également formation des enfants via le brevet des cyclistes, participation à la commission Vélo montoise avec les acteurs locaux, régionaux et associatifs. De plus, dans le cadre de Mons 2015, la Maison des cyclistes a reçu des subsides de la Ville de Mons pour mettre en place un système de location de vélos qui à long terme pourrait se transformer en système de vélos partagés avec cadenas intelligents. Dans ce contexte, nous regrettons amèrement la décision du gouvernement de réduire ces subsides et nous nous interrogeons sur la possibilité pour la Ville de Mons de pallier à ces diminutions afin de maintenir une Maison des cyclistes à Mons. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons connaître les possibilités de compléments vu les exemples de ville comme Gembloux et Namur qui soutiennent annuellement le fonctionnement de leur Maison des cyclistes. Pouvez-vous nous préciser si la Ville subventionne les brevets des cyclistes dans l'enseignement fondamental et si oui, pouvez-vous nous préciser les montants de ces subventions et leur évolution au cours de ces cinq dernières années. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, Mme MARNEFFE, je vous remercie pour votre interpellation. En effet, ayant des contacts réguliers avec la Maison des cyclistes, l'échevinat de la Mobilité a été mis au courant début décembre 2014 d'une rencontre organisée avec le ministre Di Antonio. Le subside régional étant diminué de 15%, nous sommes tout à fait conscients que cela fragilise indéniablement la structure de l'actuelle Maison des cyclistes. Comme je l'ai souvent répété, l'échevinat de la Mobilité veille à assurer une place de choix, au sein de la politique globale de mobilité, à l'utilisation des modes doux. Etant sous plan de gestion, comme vous vous en doutez, la Ville de Mons n'est pas en mesure de soutenir financièrement cette perte de subsidiation mais nous défendons toute l'importance d'avoir un point vélo à Mons. Soyez-en certaine ! En effet, le comptage réalisé chaque année

montre une augmentation continue du nombre de cyclistes en ville (+ de 40 % en 6 ans). Les parkings vélos de la gare sont nombreux et pourtant ils sont tous saturés quotidiennement. De plus, la nouvelle gare multimodale, actuellement en construction est étudiée en commission « vélo » depuis de nombreux mois, pour s'adapter au mieux aux modes doux, en concertation avec les différents partenaires, quant à son accessibilité optimale pour les cycles.

Je pense que je partage et vous l'aurez compris, Madame, au nom du Collège, vos préoccupations. L'aide fournie par la Ville de Mons est avant tout logistique. Je ne vais pas revenir puisque nous en avons déjà parlé lors du Conseil de novembre sur le subside sur 3 ans octroyé à Pro Vélo, pour bénéficier de vélos en location pour Mons 2015 et au-delà. La Ville va s'impliquer activement dans la promotion et la diffusion d'informations des vélos mis en location à partir du 1^{er} mars 2015. Enfin, l'échevinat de la Mobilité fait en sorte, actuellement, de leur attribuer un local correct pour leur garantir une visibilité en ville et un espace de travail, stockage suffisant situé dans l'îlot de la Grand Place. Pour cela, je suis en contact régulier avec l'échevinat de la Régie foncière, M. DARVILLE pour que nous puissions assurer ce service dans les meilleurs délais. Le local sera disponible à la fin du mois, une décision de Collège a été prise le 15 janvier dernier quant aux dispositions envisagées afin d'octroyer le local à la rue de la Seeuwe n°10 qu'occupera tout prochainement évidemment Provélo. Je réitère donc sincèrement mon soutien à l'ASBL ainsi qu'aux membres de Provélo. Quant au budget pour les brevets, donc, depuis 2 ans, il n'y a plus de budget pour le brevet des cyclistes car les classes suivies sont en autonomie. Certains bénéficient encore d'un accompagnement de Provélo mais le subside de la région couvre les frais. J'espère avoir répondu à vos questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous me dites que depuis deux ans, il n'y a plus de complément communal, de combien étaient les subventions pour les années précédentes ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine HOUDART peut peut-être répondre si cela ne vous dérange pas ?

M. Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, pour les années 2010, 2011 et 2012, il y avait, en effet, un montant de 5.760 euros qui était proposé pour les activités Provélo mais comme l'Echevin vient de le signaler, il y a maintenant 24 écoles qui sont en autonomie et donc, qui ne coûtent plus rien au niveau de la Ville ce qui nous permet évidemment d'avoir des classes qui sont en autonomie complète et les classes restantes qui sont toujours en formation, elles sont couvertes uniquement par la subvention régionale. Maintenant, je tiens quand même à signaler que la remise des brevets incombe totalement à la Ville de Mons et donc, pour 2012,

2013 et 2014, l'entièreté de l'opération qui a été mise sur pied revient à la Ville de Mons, ce qui est une moyenne de plus ou moins 1.000 euros pour la remise des brevets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, si je comprends bien, donc, maintenant, les enseignants du fondamental assurent eux-mêmes cette formation à la conduite cycliste.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Donc, on a toujours travaillé en inter-réseau bien entendu, donc, j'ai tout une liste d'écoles qui sont en autonomie que ce soit certaines classes du Sacré Cœur, que ce soit certaines classes de l'enseignement communal, voilà. Il n'y a pas de ségrégation qui est faite par rapport au brevet cycliste, on a travaillé en inter-réseau.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Par exemple, je sais que les Ursulines ne font pas le brevet cycliste.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Toutes les écoles ne participent pas au projet, déjà, quand il y a des classes transversales, c'est beaucoup plus compliqué. Quand vous avez des classes où il y a trois, quatre, cinq, six, c'est relativement compliqué d'organiser le brevet cycliste, il y a des profs de gym qui ne souhaitent pas l'organiser et donc, forcément, il y a un dialogue qui s'instaure avec l'équipe pédagogique qui est en place pour instaurer ce brevet cycliste et il y en a d'autres qui sont demanderesses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, l'incident est clos. J'en viens à la politique de stationnement, M. le Conseiller John JOOS. Je vous en prie, vous avez la parole.

M. John JOOS, Conseiller : Dans le cadre de la politique de mobilité visant le stationnement en Centre-Ville, j'ai découvert vu qu'il s'agissait d'un mois de décalage entre la question et la réponse, dans la presse, les dix nouvelles mesures que le Collège propose, je tiens tout d'abord à vous remercier et plus spécifiquement M. l'Echevin de la Mobilité d'avoir ouvert publiquement ce débat important pour tous. Dans le cadre de l'annonce de ces dix mesures, M. l'Echevin, vous avez réalisé un premier dialogue avec les commerçants locaux, démarches qui me semble indispensables. Dès lors, qu'en est-il ressorti, ne faut-il pas élargir ce dialogue avec les travailleurs et les autres acteurs concernés ? Quelles sont les solutions actuelles et futures pour ces utilisateurs qui sont dans l'obligation de se rendre en Centre-Ville ? Par ailleurs, vous affirmez que la formule relative au stationnement riverain donne actuellement entière satisfaction à leurs besoins. Vu les nombreuses revendications exposées par les utilisateurs ces derniers mois dans le débat public à l'occasion de la politique de réclamation des taxes, je ne suis pas convaincu que les dispositions actuelles en matière de stationnement riverain donnent, contrairement à vos affirmations dans la presse, satisfaction.

Je souhaite savoir sur quelle base ce constat repose-t-il ? Existe-t-il préalablement une étude ou une enquête de satisfaction ? Quelles sont les chiffres, les statistiques qui démontrent la véracité de ce constat ? A l'aube, soit demain, au-delà de ces consultations spontanées, n'est-il pas plus important d'instaurer une plate-forme d'écoute permanente pour ces utilisateurs qui occupent une place particulière, les commerçants, les travailleurs et les riverains afin de mieux évaluer le système proposé et donc, contrôler les éventuelles dérives ? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Merci à vous. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, M. le Conseiller, je vous remercie pour votre interpellation qui me permet à nouveau de revenir puisque je l'ai fait lors du vote du budget sur la politique de stationnement qui me tient tout particulièrement à cœur. Les orientations ont été adoptées par le Collège comme vous le savez le 5 décembre dernier au cours duquel cette problématique a été analysée de manière globale. Pour commencer, j'insiste sur quelques données chiffrées concernant les rotations, je le répète puisque je l'ai dit la dernière fois, en 2000, nous comptabilisions 5,2 rotations par jour alors qu'aujourd'hui, nous sommes à 2,7 % rotations. C'est à partir de là que la réflexion globale sur la politique de stationnement est venue en essayant d'en analyser les causes et surtout les mesures à mettre en place pour y remédier car qui dit diminution du nombre de rotations dit également diminution de la fréquence et donc, des chalands en Centre-Ville. Or, nous savons que plus les rotations sont importantes en Centre-Ville, plus celles-ci favorisent la dynamique économique de Mons. J'avais donné un exemple à ce moment-là, donc, nous avons actuellement 1.740 places disponibles en horodateurs en Centre-Ville, en 2000, ces 1.740 places sont multipliées par 5,2 rotations, un chiffre théorique nous mène à 9.048 visiteurs par jour. Aujourd'hui, nous sommes à $1.740 \times 2,7$, c'est-à-dire 4.698 visites par jour et donc, nous avons en une quinzaine d'années, une diminution de moitié du taux de visites à Mons. Les principes de base sont les suivantes, en fonction de trois cibles identifiées par l'Echevinat ainsi que la mobilité de la Ville, nous avons donc la priorité des commerçants, la priorité des riverains et la priorité des travailleurs qui sont parfois antagonistes. En effet, la priorité des commerçants, c'est évidemment favoriser, comme je le disais, en Centre-Ville, la rotation et ainsi augmenter la capacité de stationnement, quant aux riverains, le tourisme et le patrimoine, eux, souhaitent évidemment que l'on préserve le Centre-Ville avec une vitesse modérée, une capacité de stationnement pour les riverains. En ce qui concerne les travailleurs, leur souhait est bien évidemment de venir à Mons et de pouvoir s'y stationner de plus longue durée et principalement sur une zone non payante. Par rapport à ces trois cibles, il faut bien

entendu pouvoir trancher et proposer des solutions qui se concentrent avant tout sur l'intérêt général. Voilà, pourquoi, quand vous abordez la problématique des « zones riverains », nous savons que la situation actuelle n'est pas optimale mais elle a le mérite au moins d'exister. Les « zones riverains » sont découpées en huit zones actuellement, le système mis en place est plus que satisfaisant d'une manière générale et globale, en effet, définir une seule zone comme certains l'ont proposé dans les journaux, une seule et même zone « riverains » aurait pour corollaire le fait qu'à ce moment-là, les détenteurs d'une carte riverains pourraient aller d'un point à l'autre de la Ville de Mons afin de faire leur course, ce qui n'est absolument pas le souhait de la Ville de Mons. La réflexion entamée il y a plus d'un an par l'Echevinat de la Ville et de la Mobilité, en collaboration régulière avec les services de police, a débouché, donc, comme vous l'avez dit, sur 10 propositions. Nous proposons d'organiser en février, une « toutes commissions » afin de détailler ces 10 propositions qui pourront ainsi être débattues en séance avec les Conseillers. Nous aurions pu imaginer, comme vous le suggérez, de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour aboutir à des propositions concrètes mais lorsque l'on paie un bureau d'études, cela coûte tout d'abord très cher et ce bureau n'a pas forcément la connaissance de terrain. Finalement, ce bureau aurait effectué le même travail que nous. En effet, la cellule Mobilité est composée de personnes compétentes, expertes dans la problématique de la mobilité, ayant de surcroît une connaissance de la topographie particulière de notre ville et qui a d'ailleurs pris différents contacts avec plusieurs villes connaissant des situations similaires à la Ville de Mons. C'est à partir de là que le travail de réflexion de terrain s'est donc basé. Enfin, je souhaite aussi préciser que les mesures adoptées par le Collège sont des mesures évolutives. Même si ce dispositif va débiter dans son ensemble, on insiste là sur le fait que l'ensemble des mesures doit être opérationnel en même temps, ces mesures vont évoluer de manière progressive. Je prends l'exemple de la mise en place du système « Shop and Go », il s'agit d'une des dizaines des propositions dont l'investissement est léger, ne demande pas beaucoup de travaux en Centre-Ville et il est adaptable aux évolutions, il s'agit de la proposition la plus innovante pour la Ville de Mons dont nous ne pouvons à présent prédire si elle sera efficace ou pas mais nos renseignements pris dans d'autres villes, comme Courtrai, démontrent son efficacité. Bref, l'adoption de ces 10 mesures me réjouissent, elles sont la base d'un travail important réalisé au nom du Collège, par l'Echevinat de la Mobilité et la cellule Mobilité qui évoluera de façon réfléchie et progressive. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, M. le Conseiller, je vous en prie, vous avez le droit de réplique.

M. John JOOS, Conseiller : Donc, je vous remercie d'abord de votre réponse détaillée. En ce qui concerne le stationnement en Centre-Ville, je constate que la Ville de Mons a énormément de retard, Mons est quand même une grande ville, je constate que les propositions qui sont faites dans les autres ville sont complexes et s'adaptent à des situations qui sont tout aussi complexes et je pense que les riverains, les travailleurs et les commerçants sont un peu discriminés face au fait que je ne trouve pas normal que quand on doit se rendre en Centre-Ville, faire des achats, je comprends que l'on soit lié à une taxe horodateur mais quand on vient travailler, je ne peux pas entendre que l'on puisse se sentir sanctionné alors qu'on vient travailler en Centre-Ville et qu'on vient contribuer à la richesse de sa ville. En ce qui concerne les riverains, je vous invite dans certains quartiers dans tous les cas, les quartiers qui entourent la Grand Place de Mons, de faire le test le soir et de venir constater qu'à partir du jeudi, les places de parking sont pleines et après 20 heures, la vie des riverains devient infernale simplement pour trouver une place à quelque centaine de mètres parfois de chez soi. Alors, mon idée, c'est non seulement d'avoir comme vous l'avez dit, des mesures non figées, évolutives et que dans l'évolution de ces mesures, le citoyen puisse être entendu de manière permanente à l'égard de cette politique de la mobilité qui doit encore évoluer et dans ce cadre-là, ce que je propose aussi, c'est qu'il puisse y avoir une plateforme d'écoute et que cette plateforme d'écoute-là passe par un numéro de téléphone à disposition de l'ensemble des utilisateurs que je viens de citer afin d'avoir une oreille attentive à ce qui est en train de se passer parce qu'au vu de la réclamation des taxes, ce qui s'est passé et la manière dont cela s'est déroulé, je dois dire que les riverains, les travailleurs et les commerçants ont des choses à dire et je crois qu'il faut pouvoir les entendre de manière permanente.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. J'en viens à la programmation des travaux à la rue de la Barrière à Ghlin. M. le Conseiller Yves ANDRE, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, lors du Conseil communal de décembre consacré au budget, nous avons appris que la rénovation en profondeur de la rue de la Barrière à Ghlin était reprise parmi les travaux prioritaires dans les projets de la Ville. C'est une très bonne nouvelle pour les habitants de cette rue, d'autant plus que cette rue est devenue un axe très important permettant la liaison entre Jemappes et Ghlin depuis la fermeture de la Quewette. Après avoir sollicité la Ville pendant de nombreuses années, les riverains, heureux d'enfin voir leur revendication prise en considération, souhaiteraient obtenir le planning des opérations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Avec plaisir. Mme l'Echevine.

M. Mélanie OUALI, Echevine : M. ANDRE, merci pour cette interpellation qui me permet de faire le point sur ce dossier. Celui-ci est bien connu des services techniques et des divers échevins des travaux qui se sont succédés ces dernières années, je me suis d'ailleurs rendu sur place ainsi que M. MARTIN lorsqu'il faisait les fonctions de Bourgmestre, nous avons d'ailleurs été reçu par un comité d'accueil, je vous passe les mails et SMS pas toujours très sympathiques. Ceci étant dit M. le Conseiller, je vais vous donner les éléments et ainsi en faire profiter les riverains présents dans cette salle et donc, la réfection de la rue de la Barrière à Ghlin a été inscrite au plan d'investissement communal 2013-2016. Ce projet est actuellement étudié par le bureau d'études du service voirie. Le Conseil communal sera amené à approuver ce projet avant les vacances d'été. Après cette approbation, le projet sera soumis à l'avis de la Région wallonne qui est l'autorité subsidiante, je ne vous apprends rien. En fonction des éventuelles remarques émises par la Région, le projet sera corrigé et ce n'est qu'après réception de l'avis favorable de la Région, que ce dossier sera mis en adjudication. Vu la longueur de la procédure administrative, les travaux devraient débiter le deuxième semestre 2016 alors, on me demandera certainement pourquoi on ne peut pas le faire sur fonds propre de la Ville ou inscrit au budget extraordinaire mais comme je l'ai déjà expliqué et aux riverains et à la presse et à un tas de personnes qui voulaient bien l'entendre, les travaux de cette rue sont tellement conséquents qu'à un moment donné, il y a un travail de réflexion à faire, on estime tous évidemment et surtout au niveau des services techniques que ce travail de réfection, on doit aller jusque dans le coffre de la rue et donc cela prend un certain temps et les conséquences sont ce qu'elles sont mais comme je l'ai déjà indiqué aussi aux riverains, cette rue et cette situation n'est pas nouvelle puisque comme je vous l'ai indiqué, mes collègues qui m'ont précédé sont déjà bien au courant aussi de la situation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. le Conseiller.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Je vais dire que c'est d'autant plus effrayant alors parce que cela fait une trentaine d'années que ce dossier est sur la table des informations que j'ai au niveau des riverains. Entre temps, depuis ce temps-là, il y a toute une série de rues dans l'entité montoise qui ont été refaites où aucun riverains n'a jamais rien demandé mais on a refait la rue, plusieurs cas comme cela ont été repris et donc, il faudrait peut-être en arriver à avoir un cadastre de ce qui doit vraiment être fait et pouvoir le faire de manière très objective dans une transparence très importante, on n'a jamais eu ce cadastre, on nous dit voilà, on va rénover deux rues, trois rues, quatre rues, c'est très bien certainement pour les gens qui y habitent mais ils ne sont peut-être pas « prioritaires », ils ne sont peut-être pas « demandeurs » sauf peut-être une ou deux personnes qui souhaiteraient qu'on rénove leur rue pour avoir un

billard pour y rouler et concrètement, on se retrouve dans une situation catastrophique comme celle-ci, là, il y a une question de danger, il y a des plaques d'égout qui ont disparu, qui ne sont plus là, quand vous prenez cette rue-là avec votre voiture, si vous allez un peu trop vite, vous risquez d'abîmer votre voiture, les risques sont très importants par rapport à cette rue-là et donc, cela c'est quand même assez hallucinant d'autant plus que dans le cadre de Mons 2015 puisqu'on parle quand même souvent de travaux faits en prévision de Mons 2015, il y a un projet début du mois de mai dans le quartier au fond du petit marais et qui va être pendant trois jours un des endroits où les gens iront pour de l'alternative par rapport à ce qui est proposé par rapport à Mons 2015 et donc, quelqu'un qui va arriver, imaginons de Flandre, il risque de se retrouver avec son GPS dans ce coin-là, donc, cela va être quand même kafkaïen, je pense que c'est, objectivement, je pense que cela doit être la dernière rue de l'entité montoise qui est dans cet état-là. Je ne suis pas sûr et certain qu'il y en ait une autre ailleurs sur l'entité montoise qui soit à ce niveau de dégradation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine, vous voulez rajouter quelque chose, je vous en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. ANDRE, 30 ans, je ne sais pas, je n'avais que 10 ans et à l'époque, je ne regardais pas les rues aussi attentivement que je peux le faire actuellement, donc, première chose, ensuite, je fais confiance quand même au niveau des services techniques où, on a déjà budgétisé les travaux et donc, effectivement, l'état de dégradation s'avance d'années en années, cela je vous le concède, ensuite sachez une chose et je pense que le Bourgmestre le répète assez souvent, Mons 2015, ok mais après, il faut continuer à vivre en 2016, 2017, 2018, alors, moi, comme je l'ai déjà expliqué aussi, à un moment donné, au niveau des voiries, nous avons une enveloppe « voirie » avec 500.000 euros pour refaire les voiries et 500.000 euros pour faire les trottoirs, comme le Bourgmestre, je veux bien aller à Sainte-Waudru mais les miracles, nous n'en faisons pas encore au niveau des services techniques, donc, là, à un moment donné et là, on est bien au-delà de ce montant-là pour une réfection voirie, donc, cela, c'est une première chose, ensuite, effectivement, il y aura des activités dans ce coin pour Mons 2015 et bien, les gens adapteront leur vitesse en fonction de l'endroit et croyez bien aussi qu'il y a d'autres rues sur l'entité les 19 communes du Grand Mons qui sont dans cet état-là, je prends pour exemple, la rue des Martyrs à Flénu qui été refaite il n'y a pas si longtemps que cela qui était aussi dans un état lamentable, on y va, en fonction des budgets que nous avons, on essaye d'améliorer et de faire rue par rue et maintenant le cadastre objectif comme vous l'indiquez, vous reprenez des propos que j'ai moi-même tenu dans cette assemblée, ce cadastre, je l'ai demandé, à un moment donné, je ne

veux pas dire que ce n'est pas moi, c'est l'autre, mais en 2 ans de mandats, je ne peux pas réaliser non plus un cadastre seul, je veux avoir l'avis des services techniques et eux me remettent des avis objectifs par rapport à cela, par rapport à la dangerosité de certaines rues, de certains accès, ce qu'on voit à l'œil nu, ne veut pas toujours dire non plus, ce qui se passe en sous-sol et donc, à un moment donné, comme je l'ai déjà dit aussi ici, on essaye de refaire les voiries et de regarder ce qui se passe aussi en sous-sol, j'entends par là, l'égouttage pour éviter d'embêter les riverains plusieurs fois, donc à un moment donné, je peux comprendre, c'est désagréable pour les riverains et je le comprends tout à fait, maintenant, chacun et c'est normal voit se qui se passe sur son trottoir dans sa rue, c'est tout à fait normal mais à un moment donné, il y a des objectifs à atteindre et en fonction des moyens que nous avons, nous essayons de refaire les voiries dans toutes les communes, voilà et donc, Mons 2015 ou pas, nous avons 500 kilomètres de voirie et 1.000 kilomètres de trottoirs à gérer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voulais juste avant de vous céder la parole M. le Conseiller pour clôturer le point vous indiquer ceci, les riverains de la rue de la Barrière ont raison et il faut trouver une solution, une solution est maintenant programmée pour que des travaux puissent s'opérer en 2016 mais pour qu'il n'y ait pas une incompréhension, je vais simplement vous dire que les travaux qui sont réalisés dans le Centre-Ville, en préparation de Mons 2015, ce sont des travaux subventionnés par l'Europe, à raison de 90 %. Les autres travaux soit ne sont pas subventionnés du tout, donc, sont totalement à charge de la Ville, soit sont subventionnés au maximum de l'ordre de 50 %, donc, on cherche d'avoir bien sûr ce maximum à la Région wallonne mais quand certains disent « il n'y en a que pour le Centre-Ville comme si on gaspillait l'argent en Centre-Ville, comme si, on privilégiait le Centre-Ville, le Centre-Ville du fait de son patrimoine architectural et cela c'est un héritage que nous avons, reçoit des subventions européennes et par exemple, tout ce qui a été refait, a été subventionné à 90 % et comme c'est une période très courte au cours de laquelle, nous pouvons bénéficier de ces 90 %, c'est clair que la Ville en a profité pour rénover ce qui était possible de rénover sans oublier bien sûr les autres anciennes communes du Grand Mons. Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Vous avez remarqué que je n'ai pas parlé du tout du Centre-Ville, donc, il n'y a pas que dans le Centre-Ville qu'il y a des rues qui ont été rénovées dans les 4-5 dernières années. Il y en a d'autres qui ont été rénovées dans certains endroits et je n'ai certainement pas voulu opposer comme on nous le reproche souvent, le Centre-Ville par rapport à la périphérie et par rapport aux localités de la périphérie mais on est quand même là sur un dossier qui est vieux de plusieurs dizaines d'années, alors, Mme OUALI, je vais vous

avouer, il y a trente ans, vous aviez 10 ans ou 15 ans, j'étais un peu plus âgé que vous et je vais vous avouer que je passais par là mais je n'en étais pas conscient du fait que c'était quelque chose qui était anormal, donc, je ne vous incrimine pas mais quelque part, il y a quand même un bilan d'une majorité qui est là depuis 2000, qui est à défendre, vous faites partie de la même majorité depuis 2000, donc, il ne faut pas toujours dire que c'est votre prédécesseur qui aurait dû et qui n'a pas avancé les choses, concrètement, il y a un choix à faire, il y a des choix qui sont à faire, j'ai entendu tantôt l'Echevin LAFOSSE concernant les bureaux d'études qui n'étaient pas toujours très compétents et qui ne connaissaient pas toujours très bien le dossier, que c'était mieux de passer par le personnel de la Ville pour le faire, donc, une fois, on nous dit « blanc », une fois, on nous dit « et bien non, c'est le personnel de la Ville », une fois on nous dit « on va passer par un bureau d'études » pour voir si la pente de l'égout est bonne ou pas bonne, je pense qu'il est temps maintenant de pouvoir avoir une présentation objective de l'ensemble des travaux qui vont être faits et d'avoir une grille d'évaluation. Vous parlez des travaux en sous-sol, mais on ne voit pas nécessairement, les dégâts à l'œil nu, moi, je veux bien vous entendre, je n'ai pas de souci mais qu'on vienne avec des éléments objectifs et qu'on puisse répondre aux riverains en disant vous savez, il y a une rue qui est plus mal lotie que la vôtre, la rue là-bas, elle est plus mal lotie que la vôtre, la rue des Martyrs à Flénu que l'on a refait, je ne vois pas très bien où elle est mais ce n'est pas grave, j'irais la voir, elle était peut-être plus mal lotie, il y avait peut-être des raisons objectives de la refaire mais qu'on puisse l'expliquer parce qu'autrement, on s'éloigne des riverains, on s'éloigne de la population qui ne comprend pas, maintenant, si je peux avoir une petite dernière requête, ce serait intéressant que vous puissiez vous y rendre M. le Bourgmestre pour voir un petit peu à quoi ressemble la rue, je ne sais pas si vous passez souvent par cette rue-là mais d'avoir bien conscience dans quel état la rue se trouve, c'est une rue par laquelle, il faut passer, soit on habite Ghlin, soit on habite Jemappes, on veut faire une liaison ou alors il faut y passer pour y passer mais autrement, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. L'interpellation suivante s'intitule « une poule au secours des finances montoises » et c'est vous qui en êtes l'auteur, donc, expliquez-nous cette histoire de poule.

M. Yves ANDRE, Conseiller: M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, lors du Conseil communal de décembre consacré au budget, nous avons dû constater que la facture pour le traitement de nos déchets allaient s'alourdir de manière substantielle. Manifestement, Hygea a énormément de difficultés à envisager sereinement la mise en place d'un système permettant une réduction des coûts pour nos concitoyens. On

entend souvent la majorité stigmatiser les propositions de l'opposition en signalant que nous sommes dans la critique et que nous n'apportons pas de solution, voire que des propositions sont financièrement ou pratiquement irréalisables. Soyons donc constructifs, je vous propose à l'instar de plusieurs communes comme Mouscron, Ittre et Etterbeek pour ne citer qu'elles, de mettre en place une opération « poule ». Vous direz sûrement mais que nous propose-t-il là et quel est le lien avec la situation catastrophique de la gestion des déchets connues sur le territoire de l'intercommunale Hygea. Et bien, c'est très simple. L'adoption de poules conduit à une réduction conséquente de la production de déchets, une poule avale en moyenne 150 kg de déchets alimentaires par an en plus de sa consommation de graines. Lorsque l'on sait qu'un habitant de la zone Hygea produit en moyenne plus ou moins 210 kg de déchets par an, cela laisse rêveur. L'idéal serait donc que chaque habitant montois puisse posséder une poule afin de réduire de $\frac{3}{4}$ sa facture « déchets ». Ceci sans compter le gain que représente la ponte de plus ou moins 200 œufs par an pour le propriétaire. Revenons un peu sur terre et, sans vouloir doter chaque Montois d'une poule en tant qu'animal de compagnie, la Ville pourrait lancer une opération « poule » chaque année à l'instar de la journée de l'arbre en vue de sensibiliser nos concitoyens à ce moyen sympathique de réduire nos déchets. Ce qui permettrait de faire diminuer de manière substantielle la facture pour le portefeuille des Montois. Cette opération pourrait conduire à une sensibilisation des Montois à cette problématique, nous pourrions même y associer les élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental. J'imagine que vous allez me dire que ce n'est pas réalisable puisque tous les Montois ne disposent pas d'un espace de 10 m² permettant la mise en place d'un poulailler. Je vous rétorquerais alors que c'est la même chose pour la journée de l'arbre. Tout le monde n'a pas la place pour pouvoir planter un arbre chez soi. J'imagine également que vous allez me dire que c'est impayable par les temps de crise que nous connaissons, une rapide recherche m'a permis de trouver des poules pondeuses à 3 euros. Imaginons que dans un premier temps nous nous fixions un objectif de 1000 poules distribuées, cela ferait donc un budget de 3000 euros qui conduirait à un gain de 150 tonnes de déchets. Collectivement, cette diminution de volume de déchets chez une partie de nos concitoyens montois conduirait globalement à une réduction de la facture que la ville reçoit d'Hygea et donc à une diminution de la taxe immondices pour tous les habitants Montois. Pourriez-vous envisager sereinement ma proposition et la mettre en place rapidement en vue de la belle saison qui débutera au printemps 2015 ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, cette question de poules, M. l'Echevin LECOCQ, est-ce que vous pourriez y répondre ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Ce qui est bien M. le Conseiller, c'est que vous faites les questions et les réponses dans l'interpellation, j'imagine que vous avez des poules chez vous mais vous le direz peut-être tout à l'heure. En tout cas, je vous remercie pour cette interpellation, c'est de bonne guerre que le Collège m'ai choisi pour répondre à votre interpellation non pas en fonction du patronyme qui le mien et qui est bien entendu de la famille des gallinacés mais compte tenu de mes compétences, enfin, je présume parce que je n'ai pas les déchets dans mes attributions mais bien les finances et comme vous le savez, la commune est tenue de refacturer le coût vérité à la population, ce coût qui est réclamé par l'intercommunale, nous n'avons ni moi ni le Collège de levier sur la facture de l'Hygea. Il est clair que des efforts sont nécessaires tant au niveau de l'intercommunale qu'au niveau des habitants de la zone pour réduire la production de déchets et contenir la facture liée à leur collecte et leur traitement. Au sein de la zone Hygea me dit-on, un projet pilote de collectes sélectives avec des conteneurs différenciés sera mis sur pied à Boussu. Sur base de l'évaluation de ce projet, il est possible que cette gestion de ramassage de déchets spécifiques soit étendue dans les autres communes de la zone. D'autre part, il est bientôt prévu une collecte spécifique des déchets organiques, ce seront des sacs jaunes, on a déjà entendu parler dans la presse, d'ailleurs, je pense mais je ne peux vous donner la date exacte du démarrage du projet en question. Quant à la distribution de poules, ce n'est pas un projet neuf, c'est un projet qu'on peut constater dans certaines communes, cela a été mis en place au titre d'essai, 50 foyers tous les deux dans une commune, 20 par an dans une autre, bref, des échantillonnages peu important notamment à Mouscron, Ittre et Ecaussines d'après mes renseignements. Il y malheureusement, plusieurs écueils, sans compter que le public, me dit-on du côté du service de l'Environnement, le public qui devrait être le plus sensibilisé habite généralement dans des habitats groupés de type « vertical », dans des immeubles à appartements, pour le dire simplement, voilà. Les différents tests qui ont eu lieu dans les communes que je vous ai citées tout à l'heure donnent lieu à des constatations nombreuses et des problèmes importants. Les nuisances sonores et olfactives sont le plus souvent citées mais aussi la présence de rats qui sont attirés par la nourriture à l'air. Last but not least, le retour des renards et ce n'est pas une blague qui sont des prédateurs redoutables et qui peuvent en une nuit, dévorer tout un cheptel. Et finalement, d'après, ce qu'on m'a expliqué dans ces communes-là, une démotivation importante des familles qui ont servi de cobayes. Je rajouterai qu'il y a d'autres solutions qui existent pour limiter chacun chez soi les déchets organiques, tout d'abord le compostage qui offre l'avantage de ne pas attirer les rats puisque les déchets organiques sont enfermés dans des récipients fermés et enfin, le broyeur dans la

cuisine, alors, c'est très utilisé aux Etats-Unis, un peu moins chez nous, qui permet de réduire de manière très importante les déchets, tant les épiluchures que les petits déchets organiques qui disparaissent ainsi à l'égout. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller vous avez le dernier mot.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Donc, en fait, j'entends que vous avez questionné vos collègues des autres communes qui ont participé sur des projets à taille restreinte, si vous vous renseignez en France, ils sont nettement plus avancés et comme on a quand même de bonne relation avec les Français puisqu'on a les caméras des CRS français qui viennent ici sur Mons, c'est qu'ils ont un coup d'avance sur nous dans beaucoup de domaines peut-être. Concernant ce que vous nous dites concernant le pot de compostage, je vais vous décevoir mais vous n'avez certainement pas de bacs à compost chez vous parce que cela attire aussi les rats parce qu'en fait pour qu'un bac à compost fonctionne, il faut qu'il ait une connexion avec la terre et donc, en général, les bacs à compost sur le dessus, il n'y a pas de fond au bac à compost même s'il est fermé et le rat passe par en-dessous et parfois, il y a des rats qui s'installent dans le compost mais bon, n'épiluguons pas sur les rats et sur le compostage. Concernant l'égouttage, oui, effectivement, au Etats-Unis, ça se passe beaucoup, ce n'est pas tout à fait courant chez nous, dans les installations et si vous voulez financer ou aider à financer à envoyer les déchets ainsi à l'égout, cela va vous coûter beaucoup plus cher. Enfin, par rapport au problème des centres urbains, en France, à nouveau, il y a des poulaillers collectifs qui ont été mis en place, il y a même des projets éducatifs qui ont été faits avec des écoles où il y a des poulaillers, donc, les enfants s'occupent des poules et on invite les parents à amener des déchets ménagers afin de pouvoir alimenter les poules, donc, je pense que c'est une question de volonté, c'était peut-être un beau signal, on est une capitale culturelle, on s'occupe aussi de choses très terriennes, le coût est vraiment ridicule concrètement, 3.000 euros ce n'est quand même pas un coût exorbitant par rapport à ce que cela peut faire gagner en termes d'économie. Après, on pourrait être modèle pour pouvoir le populariser sur l'ensemble du Hainaut ou l'ensemble de la zone Hygea, on était quand même dans une région où dans le temps où quasiment tout le monde avait ses poules, cela s'est perdu, quasiment tout le monde faisait son petit jardin, cela s'est perdu également mais bon quelque part, cela conduit à une augmentation assez substantielle des déchets, alors, si on arrive à avoir une solution où on réduit le coût des déchets de manière drastique autrement pas de souci, si vous avez moins de volume qui est ramassé par Hygea, on aurait une réduction de la facture des déchets sur Mons, ils ne pourront pas continuer à facturer et à augmenter la facturation sur

notre Ville à partir du moment où nous, on produirait moins de déchets, c'est une question de volonté de pouvoir le faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Le moins que l'on puisse dire, c'est que votre interpellation va certainement redonner un certain nombre d'idées à un certain nombre de nos citoyens, beaucoup d'entre nous avons vécu avec, en effet, des poules, dans le jardin. L'incident est clos, alors, j'en arrive au paiement du montant à la S.A. Les Nutons suite à un retard de chantier occasionné par la société HIMMOS et là, c'est M. HAMBYE. Vous constaterez M. HAMBYE que nous sommes une ville « économisatrice » d'énergie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'en prends bonne note M. le Bourgmestre. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, Mesdames, Messieurs, lors de l'examen des budgets de l'année 2015, dans le budget de la Régie foncière à la page 1, on a constaté que la Ville de Mons via le budget de la Régie foncière, devait supporter un montant de 229.728 euros pour payer la société anonyme Les Nutons suite à un retard occasionné par la société HIMMOS, alors, comme nous étions dans une soirée fort prolongée et pour écourter la séance du budget du mois de décembre, nous avons reporté cette question, nous trouvons fort curieux que la Ville de Mons doive assumer les conséquences financières d'un retard causé par un tiers et nous nous demandons si parmi les solutions en étude, ne serait-il pas opportun de revoir les clauses des marchés publics et imposer une responsabilité directe des entrepreneurs défaillants et prévoir la constitution préalable de garantie bancaire qui serait faite pour parer à ce genre de problème de tel sorte que ces garanties bancaires seraient libérées dès que l'entrepreneur défaillant serait en retard pour éviter que l'on puisse un peu devoir assumer les conséquences financières de certains retards causés par des tiers. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci M. HAMBYE pour votre interpellation. Pour rappel dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine du site de la caserne Léopold, les travaux de construction, les immeubles ont été confiés par le biais d'un partenariat public privé avec la société HIMMOS et les travaux de voirie ont été confiés par la Ville à la société NUTONS par le biais d'un marché public. Suite à l'infraction urbanistique que vous connaissez bien, les travaux de construction ont pris du retard. Malheureusement, à cause de ces retards, le chantier des abords a dû être suspendu du 27 mai 2013 jusqu'au 23 septembre 2013. Un tel report a évidemment eu des conséquences financières pour l'entreprise NUTONS qui avait déjà provisionné une partie des pavés dont elle avait besoin. Le 15 octobre 2013, l'entreprise nous transmettait sa revendication chiffrée pour le préjudice

causé et nous réclamait 512.823 euros. Après de nombreuses négociations avec les services de la Ville, le montant du préjudice a été revu et arrêté à 223.728 euros. Ce montant a été validé par le Collège le 26 septembre 2014. C'est lors de cette même séance que le service Juridique a été chargé de réclamer ce montant auprès de la société HIMMOS responsable des retards.

Pour en revenir à la question que vous posez, je vous confirme que le schéma que je viens de vous décrire est légalement correct puisque les deux sociétés HIMMOS et NUTONS sont nos interlocuteurs directs et qu'elles n'ont entre elles aucun lien contractuel. Le nécessaire pour la récupération du montant a été fait puisque le service Juridique a été immédiatement chargé de reprendre le dossier en cours de traitement aujourd'hui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. M. le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, on ne m'a pas tout à fait répondu au niveau de la modification des clauses de nos marchés publics par savoir si on ne pourrait pas intégrer une clause supplémentaire de garantie bancaire, c'est-à-dire que la banque paie les 550.000 qui sont dus au Nutons, elle les paie directement, enfin, voilà, je n'ai pas entendu la réponse, donc, on me parle d'un montant de 223.000 mais la première revendication des NUTONS était de 512.000. Maintenant la deuxième question encore plus précise, on me dit que le service Juridique a réclamé, première question : Est-ce que HIMMOS a reconnu sa responsabilité, a-t-elle confirmé qu'elle allait payer ou doit-on procéder ? Voilà, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, j'aimerais que vous repreniez votre question écrite et vous avez ajouté une demande supplémentaire à votre question écrite, c'est pour cela que lors de ma préparation, je ne vous ai pas dit s'il était possible de modifier des cahiers des charges ou pas. Ce problème est un problème juridique qui a été mis à l'avis des services juridiques, établir un cahier des charges n'est pas simple, il y a des clauses contractuelles obligatoires qui doivent être reprises dedans. Tout service de marchés publics ne peut y échapper. Je vous rappelle aussi que vous avez voté ce cahier des charges qui est aussi passé ici au Conseil communal et qui a été accepté par votre assemblée, donc, pour répondre clairement à votre question, oui, nous avons demandé au service Juridique de nous tenir informés si nous pouvions modifier des cahiers des charges, c'est à l'étude, ce n'est pas une question simple et deuxièmement, la société HIMMOS conteste sa responsabilité puisque là le problème est vraiment complexe et si vous voulez savoir la complexité de la couleur de la brique nous pouvons demander à l'Echevin de l'Urbanisme qui a travaillé longuement sur ce dossier avec le fonctionnaire délégué.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Allez, vous avez le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai du mal à comprendre comment un litige en matière de couleur de briques à un effet sur la pose de la voirie, là, j'ai du mal à établir le lien de causalité entre le litige entre la Région wallonne et la couleur des briques et le problème du retard de chantier causé à Nutons pour la voirie mais vous allez sans doute m'éclairer parce que vous avez déjà la réponse. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, l'incident est clos, j'en arrive alors à l'avant dernière interpellation, celle de Mme MARNEFFE sur la situation des enseignants dans l'enseignement communal.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie M. le Bourgmestre. Donc, la question de la pénurie des enseignants et de leur nomination est régulièrement débattue à la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que dans la presse. Des chiffres situés autour d'un manque de 2500 profs circulaient ainsi, il y a peu, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau communal, le système de nomination est différent qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque année, le pouvoir organisateur adresse aux membres du personnel figurant dans le classement des prioritaires, un appel en vue des nominations et communique la liste des emplois vacants. Les candidats doivent réagir à cet appel mais la candidature à une nomination définitive dans une fonction ne vaut que pour l'année scolaire suivante. Elle doit donc être renouvelée chaque année aussi longtemps que l'on ne bénéficie pas d'une nomination. Les questions relatives aux pénuries et aux nominations peuvent néanmoins toujours se poser. Alors, pouvez-vous nous faire un état de la situation dans l'enseignement subventionné montois ? Y a-t-il pénurie et si oui à quel niveau ? Pouvez-vous nous dresser un bilan des places vacantes et disponibles ainsi que des enseignants à statut temporaire en attente de nomination ? De façon générale, il n'est pas facile pour un enseignant souhaitant être nommé de savoir où se trouvent les places vacantes qui les occupe. Il est souvent question « de lutte des places » ou de désignation partisane. Il existerait certaines inégalités en la matière selon les relations que l'on entretient avec la direction. Par ailleurs, la situation des jeunes profs est souvent difficile : intérim prolongés, changement d'affectation régulière avec cours à refaire, parachutage en fonction de places laissées vacantes par des « fraîchement nommés » via des usines à nomination. Dans chaque école, il faut s'adapter à un nouveau public, nouvelle tranche d'âge. Cette situation entraîne le double écueil de décourager les vocations et de diminuer la qualité de l'enseignement dans certaines écoles ou les profs ne font que passer le temps d'être nommé. Quand est-il concrètement dans les écoles de l'entité ? Quelles mesures mettez-vous en place pour gérer ces difficultés ? Par rapport aux nominations, comment organisez-vous la publicité sur les places vacantes et sur le classement

des enseignants temporaires ? Voilà, ce sont des questions assez nombreuses et assez vastes qui nous permettront d'avoir une vision un petit peu globale de sujets finalement dont on débat peu qui sont les nominations dont on est amené à voter en huis clos et donc d'avoir une vision globale pour tout le monde, je trouverais cela assez intéressant. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup Mme la Conseillère. Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci de votre interpellation. Je vais essayer de répondre de façon la plus concrète possible mais s'il y avait d'autres questions en suspens, je resterais bien entendu à votre disposition surtout que je n'ai pas tous les documents ici avec moi et je peux bien entendu vous montrer les classements et vous montrer tout une série de documents. Tout d'abord, sur le chapitre « nomination » et comme vous le soulignez, chaque réseau d'enseignement dispose de règles dans la procédure qui mène à la nomination.

Néanmoins, il existe un dénominateur commun pour l'ensemble des réseaux qui est le critère objectif de l'ancienneté, c'est-à-dire le nombre de jours de service prestés pour pouvoir « monter » dans le classement, lequel constitue le curseur de la carrière d'un enseignant.

Pour le réseau officiel subventionné, les principales conditions retenues sont pour avoir accès à l'engagement à titre définitif dans une fonction d'enseignement, le classement comme prioritaire et le fait de compter au moins 600 jours de service dont 240 au moins, répartis sur les trois années scolaires dans la fonction postulée. Les choses sont donc assez claires et vous avez rappelé vous-même la procédure administrative, qui elle aussi, pour le réseau officiel subventionné, est assez simple. Ce qu'il est important de savoir est que toutes les modalités sont discutées et approuvées au sein de la Commission Paritaire Locale que nous tenons régulièrement en présence des représentants du PO, des membres du Corps Enseignant et de l'ensemble des syndicats. Chaque point relatif tantôt aux places vacantes renseignées, tantôt à l'organisation des rentrées scolaires, est donc soumis à l'approbation de cette assemblée.

Lorsque vous parlez de « désignation partisane » et de « lutte de places », je ne souscris pas à votre façon de voir les choses. C'est une vision erronée de la réalité telle que vécue ici à Mons. C'est peut-être le cas dans d'autres réseaux et à d'autres niveaux mais dans notre PO, ayant la certitude que chaque désignation se fait dans le respect des classements, des dispositions légales et réglementaires et ce, sous l'œil attentif du contrôle syndical, je le répète au sein de la COPALOC. Les listes des temporaires prioritaires et des non temporaires prioritaires sont libres de consultation. Il n'y a donc pas de « lutte de places » puisque toute désignation est le fruit objectif de la place occupée par l'enseignant dans le classement. Nous respectons scrupuleusement l'application du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié dans l'enseignement officiel subventionné. Dès lors, les

insinuations selon lesquelles les places seraient attribuées selon les relations privilégiées des enseignants avec des directions ou encore selon des affinités partisans relèvent plus de l'inexactitude que de la vérité. En termes de chiffres, à l'heure actuelle, au 1^{er} octobre 2014, la confirmation des emplois vacants était la suivante : pas d'emploi vacant en maternel mais 1 emploi temporairement vacant (en attente de la décision de la commission des pensions), primaire : 9 emplois vacants, éducation physique : 6 périodes, seconde langue : 6 périodes. Et je tiens à votre disposition l'ensemble des autres périodes vacantes pour les cours philosophiques ou de psychomotricité. En termes de communication, la déclaration des emplois vacants par le PO est une obligation statutaire et se fait pour l'Enseignement Officiel Subventionné au 1^{er} avril, avec confirmation au 1^{er} octobre. De manière générale, je vous dirai aussi que d'une année à l'autre, nous ne pouvons pas savoir combien d'emplois seront vacants pour les raisons suivantes : la fluctuation de la population scolaire dans un sens et dans l'autre, le départ à la retraite d'enseignants, les demandes de DPPR, le détachement, les congés de longue maladie mais aussi les réaffectations. En ce qui concerne la dimension « pénurie » dans l'enseignement, il est à souligner à notre niveau que l'enseignement maternel ne connaît pas de pénurie. En début d'année, il est même parfois difficile de placer toutes les temporaires prioritaires. Ce qui n'est pas le cas pour l'enseignement primaire où en principe toutes les temporaires prioritaires sont placées au 1^{er} septembre. Il est également vrai qu'il sort moins d'enseignants primaires et certains quittent la profession après quelques années d'expérience ou donnent une autre orientation à leur carrière. Néanmoins, dans notre réseau communal, à l'heure où je vous parle, 227 enseignants sur les 300 que nous comptons sont nommés au sein de notre PO. 72 sont temporaires prioritaires ou non. Ce qui représente un taux de 76 % d'enseignants nommés au sein de l'enseignement communal de la Ville de Mons. A l'analyse, donc, ces chiffres indiquent clairement que notre enseignement est exercé par des équipes pédagogiques stables qui sont garantes de continuité dans le travail de qualité à mener avec les élèves. Aussi, j'oserai même avancer le fait que nos enseignants du réseau officiel subventionné sont nommés après 6 ou 7 ans en moyenne alors que ceux de la Communauté française doivent parfois attendre 10 années. Je vous remercie beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme l'Echevine. Mme la Conseillère.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie beaucoup pour ces précisions assez complètes. Je ne faisais pas là des accusations mais donc, je faisais parfois l'état de situations qui sont parfois pas très claires pour tout le monde et comme le sujet est parfois un peu sensible pour les personnes qui sont concernées, il y a parfois un besoin de clarification et de transparence sur les choses et notamment par rapport au classement des enseignants

temporaires. A ce titre, je trouve que l'initiative était assez intéressante prise par la Ville de la Louvière qui a mis en place un site au niveau de l'enseignement communal et qui établit un classement en ligne des enseignants qui sont encore en statut temporaire et qui fait un classement de ceux-ci afin de permettre à tout professeur s'interrogeant sur son classement et sur le classement de ces collègues d'avoir une vision plus transparente des choses.

Eventuellement, je peux vous envoyer le lien vers ce site internet pour éventuellement si c'était possible pour la Ville de Mons de faire le même type de démarche.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Je vous invite à le faire comme cela nous pourrions regarder un peu. Merci. La dernière interpellation est celle de Mme MOUCHERON sur The Passenger, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre et donc, voilà, depuis le dimanche 11 janvier, le Passenger d'Arne Quinze n'est plus. Si cet échec ne doit certainement pas remettre en cause et jeter l'opprobre sur l'ensemble de la programmation 2015 qui garde tout le soutien de mon groupe, il n'en reste pas moins que cette œuvre a coûté 400.000 euros d'argent public, la somme a été délivrée par la Fondation Mons 2015 et que l'ensemble des montois attendent des explications et une prise de position de la part de ses représentants politiques locaux. Le mercredi 14 janvier, les médias ont relayé l'intervention du Commissaire de Mons 2015, Yves VASSEUR qui déclarait à l'époque que les assurances avaient été contractées pour couvrir d'éventuels dégâts qu'auraient pu causer la structure mais pas qu'elles interviendraient dans ce cas de figure-ci à savoir que l'œuvre ne tiendrait pas. Alors, M. le Bourgmestre, voilà, s'il s'avère vrai que l'argent n'est pas récupérable via les assurances, quelles pistes sont envisagées ? J'ai lu via la presse mais j'aurais voulu vous entendre pour récupérer tout ou partie de cette somme. Si, on récupère une partie, qu'est-ce vous avez envisagé de faire et comment est-ce que vous comptez les réinvestir ? Est-ce que vous continuez et cela j'ai vu des déclarations des uns et des autres, recourir au même artiste. Par ailleurs, je crois qu'il est vraiment primordial d'établir les raisons et les responsabilités dans l'échec que nous avons connu par rapport à cette structure pour la Fondation, pour les Montois, pour vous et pour l'artiste aussi. Je suis aussi étonnée par rapport au manque de communication de la Ville depuis le premier affaissement, c'est vrai que la Fondation a communiqué épisodiquement mais c'est vrai qu'il a manqué d'échange avec la population, je pense que si on veut l'adhésion de tous à ce projet, il faut responsabiliser les gens, il faut nous responsabiliser, il faut être honnête, il faut être transparent, j'ai déjà demandé plusieurs fois que ce soit le cas, voilà, c'est arrivé, je pense que personne ne le souhaitait, loin de là mais en attendant on se pose des questions et on attend des réponses. Je profitais aussi de

l'intervention pour revenir sur un sujet qui avait été évoqué dans la presse mais vous pourrez m'apporter des réponses, c'est concernant la situation du BAM. Dans un article du mardi 13 janvier, on signale que l'expo aurait été menacée puisque les travaux du BAM ne seraient pas terminés, donc, selon l'article, les travaux de sécurisation du BAM ont pris un retard important au point que l'exposition aurait pu être mise en péril, moi, je n'ai pas eu d'écho jusqu'à aujourd'hui autre que celui-là. Et à nouveau, pas de communication, pas de suivi à ce niveau-là, donc, j'aurais voulu en fait faire le point sur la situation, m'assurer que les travaux en ce qui concerne le BAM seraient bien finis et vous entendre sur votre souhait, vos conclusions, votre analyse par rapport à ce qui s'est passé avec le Passenger. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme la Conseillère, peut-être vais-je commencer par le BAM

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. le Bourgmestre, excusez-moi, comme c'est une interpellation, je pense qu'on peut se joindre avant votre réponse sauf erreur de ma part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui. On peut se joindre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Simplement, je pense que les questions soulevées par le groupe CDH sont des questions légitimes néanmoins, je crois qu'il est important de rappeler aussi qu'il y a des enceintes pour chaque débat et l'enceinte, c'est la fondation Mons 2015 et donc, je crois qu'en tout cas, en ce qui concerne mon groupe, on réservera nos remarques et nos interventions en la matière pour le Conseil d'administration qui aura lieu demain, alors, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites dans la presse mais la Ville à aucun moment, en tout cas, de notre point de vue, ne peut être tenue responsable pour cela, il y a des institutions distinctes qui ont chacune des missions précises et donc, nous devons tenir nos réflexions pour les institutions qui sont compétentes et adéquates en la matière même si je le dis, c'est vrai qu'on a parfois le sentiment que dans la presse, il y aurait des choses qui sont jouées mais en aucun cas la Ville ne pourrait être tenue responsable pour cela. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci, d'abord, je tenais quand même à saluer la décision qui a été prise du démontage complet de la structure parce que c'était vraiment la seule décision responsable qu'il fallait prendre, je tenais quand même à le signaler et selon ce que j'ai pu lire aussi dans la presse et vous allez peut-être le confirmer, il y aurait une décision, un arrangement qui serait pris à l'amiable avec l'artiste pour éventuellement reconstruire une nouvelle structure aux frais de l'artiste, donc, et nous ce qui nous préoccupe vraiment d'abord,

c'est de pouvoir assurer la sécurité des gens qui seraient amenés à approcher cette future nouvelle structure et donc, on s'inquiète vraiment de cela parce que rappelez-vous après le premier effondrement, la veille de Noël, Arne QUINZE jurait que c'était la première fois que cela arrivait, or, les photos que j'ai ici et que tiens à votre disposition prouve le contraire et cela ne se passe à Shanghai, cela se passe à Bruxelles en 2007 où on voit très bien le nez de cette structure appelée Cityscape qui s'est effondrée et d'ailleurs, la zone était sécurisée par la Police, alors, dans ces conditions, on a un gros problème de confiance et on se demande comment assurer en cas d'une nouvelle structure une parfaite sécurité, donc, pour les gens qui risqueraient éventuellement d'être blessés en cas de nouvel effondrement et aussi, comment ne pas ressentir un espèce de sentiment d'insécurité lorsqu'on passe sous une de ces structures ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, plusieurs éléments, je vais commencer peut-être par le BAM. Oui, je vous en prie, décidément, cela vous stimule, c'est bien.

M. John JOOS, Conseiller : Je trouve le sujet assez stimulant. Tout d'abord, contrairement aux propos de mes collègues libéraux, je pense que ce débat doit avoir lieu à la Ville aussi parce que l'image de la Ville est engagée et que je rappelle quand même que le PTB et Citoyen ne font pas partie de la Fondation, donc, il n'aurait jamais l'occasion d'en discuter, donc, je trouve positif de le faire ici, en préalable, en tout cas, ce qui engage l'image de la Ville. Je rejoins totalement les propos du CDH et du PTB concernant la sécurité, je crois que c'est essentiel. On peut souligner aussi le manque de transparence par rapport aux étapes de communication qui ont été fournies notamment le fait que la Ville avait été mise au courant deux jours préalablement avant le premier effondrement vu qu'il y avait un affaissement qui avait déjà été fait sur le bâtiment du tribunal et signalé par le Parquet deux jours avant et donc, voilà, j'ai été étonné tout simplement dans les étapes de communication, le fait qu'il s'agit essentiellement de se poser la question de savoir si la structure tenait et si les passagers étaient en sécurité par rapport à l'œuvre, alors, moi, la question que je me pose parce que j'ai entendu des parties s'exprimer concernant le remboursement de l'œuvre, je me suis demandé si le cas échéant, il y avait une action en justice et que la Ville aurait ou la Fondation dans tous les cas vu que c'est la fondation qui est concernée et si cette somme de 400.000 euros pourrait être utilisée à d'autres fins que celle de la culture après des années de procédure, cela, c'est la première chose, est-ce qu'il n'y a pas une dualisation entre le fait de récupérer cette somme devant la Justice et avoir gain de cause et le fait de pouvoir l'utiliser à des fins culturelles telles que cela aurait été autorisé par une convention éventuelle avec l'Europe dans tous les

cas et donc, est-ce qu'il n'y a pas un risque réel dans le cadre d'une action en justice de perdre l'intégralité de cette somme, c'est juste une réflexion, je n'ai pas la réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Je vais quand même commencer par le BAM. D'abord, les informations qui ont été énoncées ou communiquées ne sont pas conformes à la réalité. La réalité est relativement simple, toutes les mesures de sécurité pour l'arrivée des œuvres, le placement des œuvres et la surveillances des œuvres, toutes ces mesures ont été prises et sont prises, je ne vais pas entrer dans le détail du comment on contrôle mais sachez que c'est un contrôle qui se fait 24h/24. Par ailleurs, la grille extérieure est en train d'être placée ou est déjà placée. Il y avait à cet égard de la grille et la grille n'a aucun rôle de sécurité, cela peut être un élément additionnel mais ce n'est pas nécessaire. On avait voulu une grille pour éviter ce qu'on a connu auparavant, c'est-à-dire un peu l'utilisation de cet espace par un certain nombre de personnes pour de toutes autres raisons que les raisons artistiques et avec des dégradations au niveau du BAM et donc, les travaux s'achèvent, la grille, je pense est déjà placée et donc, tout est tout à fait en état au BAM. Quand des rumeurs se sont levées, on nous a interrogé, nous l'avons déjà dit mais manifestement, malgré ce que l'on dit, on préfère la rumeur à la vérité. J'en viens alors à l'œuvre d'Arne QUINZE. D'abord, quelques éléments de contexte pour que tout le monde puisse appréhender qui fait quoi. Depuis que nous sommes désigné Capitale européenne de la Culture, en 2010, nous sommes tenus par des recommandations de la Commission européenne qui confère à l'équipe artistique sous la Direction d'Yves VASSEUR, la totale indépendance artistique et donc, les choix artistiques de tout Mons 2015, relève uniquement de l'équipe artistique sous la Direction de M. VASSEUR et jamais il n'y a eu la moindre interférence conformément aux recommandations de la Commission européenne, il y a à cet égard, des rapports et comme nous avons respecté ces recommandations, nous avons obtenu un prix Méлина Mercouri avec des montants financiers de l'Union européenne. Par ailleurs, depuis maintenant plusieurs années, d'ailleurs la Ville a capitalisé sur une période de 12 ans, l'argent qui a été capitalisé tantôt par la Ville, tantôt par la Province, tantôt par la Région wallonne, tantôt par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tantôt par la Loterie, cet argent a en fait été collecté par la Fondation. La Fondation Mons 2015, fondation dont vous êtes une honorable membre et cet argent a été d'ailleurs géré en termes d'épargne par la Fondation Roi Baudouin. La Fondation est présidée par l'ancien gouverneur de la Banque nationale, M. Guy Quaden, la Ville, bien entendu, elle, est concernée par toutes les questions liées à la sécurité, à la Police, à la propreté, et nous avons profité du fait que nous sommes Capitale européenne de la Culture pour bénéficier d'aides de la Communauté européenne, de l'Union européenne, comme je l'ai

dit tout à l'heure, pour refaire un certain nombre de rues et créer un certain nombre d'investissements durables, je n'en prend qu'un, prenons le Centre de Congrès, c'est dans ce contexte-là aussi que cela a été créé. Alors, j'en viens maintenant à l'accident lui-même. Certains disent que cela s'est déjà produit, etc... L'artiste à chaque fois a eu une explication tout à fait particulière mais ce que je peux dire, c'est que c'est un artiste internationalement reconnu qui a vécu à Mons un accident mais je pense que notre responsabilité en tant que Ville est de trouver à son égard, une manière de travailler qui soit une manière de travailler respectueuse. J'ai entendu des propos comme si c'était un voyou qui aurait volé la Ville d'une manière ou d'une autre, c'est un artiste qui a créé une œuvre, un accident s'est produit, on en recherche les causes et cela s'est produit une première fois le 24 décembre puis on a démonté l'œuvre le 11 janvier. Alors, le 14 janvier, il y a eu un comité exécutif de la Fondation, la fondation qui a son Conseil d'administration qui se réunit demain, il y a un comité de direction composé des représentants de différentes familles politiques, ce comité de direction qui a été convoqué juste trois jours après qu'on ait démonté l'œuvre, a décidé ceci : à savoir que la recommandation du comité est la réalisation par l'artiste à ses frais exclusifs d'une nouvelle œuvre de valeur artistique équivalente plutôt que d'entamer des procédures judiciaires qui dureraient probablement plusieurs années avec une issue incertaine. Cela, c'est la conclusion du comité de direction. Moi-même ai été invité à ce comité de direction comme Bourgmestre, j'y ai vu des personnes extrêmement modérées, sérieuses qui ont analysé le dossier en détail, avait été invité à cette réunion, l'avocate de la Fondation qui avait elle étudié en détail les conventions qui lient la Fondation à Arne QUINZE et la conclusion de ce comité de direction est que dans l'état actuel, si on devait faire un procès à l'artiste, c'est clair que ce serait en justice, qu'il y aurait énormément d'experts et des contre-experts qui vont chercher la cause ou qui est la cause ? Est-ce que c'est comme on dit une voiture qui aurait « entrechoqué un des piliers », est-ce que c'est un bois qui a été de mauvaise qualité, sont-ce les ouvriers qui auraient mal fait le travail, la structure, elle s'est déstabilisée à quel moment ? Rien que pour répondre à ces quelques questions que je viens de poser, nous sommes partis pour une dizaine d'années et donc, dans l'unanimité, le comité de direction a dit « non », nous sommes une Capitale européenne de la culture, nous sommes devant un accident, la voie juridique n'est pas conseillée par l'avocate de la Fondation et on a chargé l'équipe artistique d'établir un contact avec Arne QUINZE et moi-même ai eu un contact dimanche soir, j'en réserve d'ailleurs le contenu au Conseil d'administration de la Fondation, manifestement, la volonté du comité de direction, c'est de demander à Arne QUINZE une nouvelle œuvre d'une valeur artistique équivalente. Alors, qu'est-ce que cela veut dire, Arne QUINZE est connu, à

la fois pour ces installations de bois, je pense qu'il en était à la 25^e ou à la 30^e installation, il y a des installations beaucoup plus importante avec une hauteur beaucoup plus significative, il est connu pour ce genre d'œuvre et il est connu aussi pour des œuvres métalliques, les œuvres métalliques d'une hauteur, je dirais, de 15 à 20 parfois 25 mètres. Voilà, où en est la situation, demain, la Fondation réunit son Conseil d'administration, je pense que c'est l'occasion d'examiner la situation puisque la convention lie la Fondation et Arne QUINZE. Pour ma part, en tant que Bourgmestre, garant de la sécurité publique, bien entendu, une fois que je me suis aperçu qu'il y avait des difficultés majeures et j'avais le sentiment que l'œuvre était déstabilisée, moi-même étais sur place le soir jusque environ 24 heures, j'ai moi-même sonné à plusieurs portes de riverains pour que les gens ne dorment pas du côté de la rue de Nimy mais bien à l'intérieur ne sachant ce qui pouvait se produire et puis on a pris la décision pure et simple de démonter l'œuvre. Voilà un peu où on en est. Je pense que c'est un accident qui est malheureux. Nous devons maintenant discuter entre les signataires de la convention, on verra demain, la position du Conseil d'administration ou d'ailleurs vous-même vous serez présente et en fonction de cela, une décision sera prise pour voir dans quelles directions nous pourrions aller. Voilà, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Loin de moi l'idée d'incriminer particulièrement l'artiste. Je réserverais cependant le fond de mon intervention sur le fond du dossier pour demain au Conseil d'administration. Je ne dis donc pas que je m'oppose au projet tel qu'il est présenté par le Conseil de Direction même si je pense qu'il y a des nuances qui pourraient y être apportées. Cela dit par rapport au débat qu'a le Conseil communal actuellement, je comprends les craintes de certains de nos collègues conseillers qui ne siègent pas à la Fondation qui se posent des questions en termes de sécurité et autres et je me demande si lors du prochain Conseil, après que le Conseil d'administration ait suivi en tout ou en partie ou pas du tout, on ne sait pas présumer ce que le Conseil d'administration va décider demain, même si la presse apparemment nous a déjà dit ce qu'on allait voter demain. Je proposerais qu'au prochain Conseil communal, vous veniez ou un représentant de la Fondation avec, en effet, la solution qui sera préconisée, en prenant compte les modalités pratiques ou sécurité, etc... Pour que nos collègues conseillers puissent d'abord avoir tout l'information autrement que par voie de presse en effet et puissent prendre position sur base de matière qui concerne là la Ville et laissons, comme l'a dit mon collègue Georges-Louis BOUCHEZ, les administrateurs assumer leur responsabilité pour peu qu'on leur en laisse. J'ai dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La réponse est bien entendu sans difficulté, oui. Je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre et merci de ces interventions et explications. Alors, deux remarques, je serai assez bref. La première, c'est que les principes généraux du droit des obligations, quand on indemnise un dommage, c'est tout le dommage, donc, effectivement, il y avait 400.000 euros qu'a coûté l'œuvre mais quel dommage en termes d'image. Allez, on est tous derrière ce projet aujourd'hui, on veut qu'il réussisse, le monde nous regarde, le dommage en termes d'image est immense et cela il ne faut pas se le cacher, il ne faut pas pleurnicher mais il faut prendre des actions fermes pour communiquer si la nouvelle œuvre arrive, sa qualité, sa sécurité, sa qualité artistique, je pense que c'est essentiel. Par contre, la communication, cela a un coût et dieu sait si le budget de la communication de la Fondation Mons 2015 est important et là, j'abandonne le droit et je reviens aux principes généraux de marketing et de gestion des entreprises puisque c'est de cela qu'on parle. Quand on perd sa réputation, quand un produit, imaginons le produit ARNE QUINZE perd sa réputation, pour la regagner, en général, on compte 7 fois le budget nécessaire pour créer la bonne réputation. L'œuvre a été créée, on a communiqué dessus, elle avait une image, une qualité artistique, les gens sont venus de partout et donc, je vous encourage vraiment dans les négociations avec l'artiste de prendre en considération le coût nécessaire, le coût qui a été consacré à communiquer sur l'œuvre et ce coût a été efficacement dépensé et je pense a été bien investi et peut-être y appliquer ce coefficient multiplicateur pour lui expliquer que bon malheureusement, il y aura un coût supplémentaire pour la communication et discuter entre vous et cela sort des débats de cette assemblée. Qui va assumer la réparation du préjudice moral subi par la Ville ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Effectivement, l'interpellation suscite beaucoup de réactions, je suis d'ailleurs étonnée de la part d'un de mes collègues qui est plutôt bavard en général dans toutes les instances mais au niveau du choix artistique, je comprends bien et d'ailleurs, je ne pense n'avoir en aucun cas remis en question le choix que la Fondation a posé au niveau artistique. Je pense que le débat vient ici au niveau de la décision que vous avez dû prendre et que vous avez bien fait de prendre qui était malheureusement la démolition de l'œuvre et la sécurité des Montois et de tous ceux qui vont venir en ville et de votre responsabilité mais nous la partageons tous aussi ici. Je pense qu'il est primordial d'établir les causes et donc, quelle que soit in fine la décision du Conseil d'administration et je rejoins mon collègue M. BONJEAN en disant qu'il faut lui laisser la possibilité de s'exprimer, d'aller jusqu'au bout et de lui laisser la possibilité de choisir en tout état de cause parce que jusqu'à aujourd'hui, à part, le débat que j'ai avec vous aujourd'hui et ce que j'ai lu dans la presse, je

n'ai pas d'autres explications tout en étant bien effectivement au CA de la Fondation, ce qui est, je dois vous dire, assez frustrant, imaginez ma frustration, alors que moi, j'ai un CA demain, imaginez la frustration de l'ensemble des Montois qui certains voilà, ce sont épanchés sur le côté esthétique ou pas mais je le disais encore il n'y a pas longtemps, en disant ou moins, elle aura réussi en cela, c'est d'initier le débat public, on a aimé, on n'a pas aimé, faut rembourser, faut pas rembourser, si il y a quelque chose que l'œuvre a atteint, c'est au moins d'aiguiser le sens critique des gens. Au-delà, de cela, je pense que donc, effectivement, il y a une frustration énorme pour certains, donc c'était l'objet de beaucoup de critiques, pour d'autres, c'est aussi un deuil, j'ai vu beaucoup de personnes aller rechercher un bout de bois en souvenir de l'œuvre qui n'a été que passagère, voilà et donc, je pense que l'on se doit d'être transparent, d'établir les responsabilités, d'expliquer ce qui s'est passé et le cas échéant, en fonction de la décision du CA demain, d'aussi communiquer par rapport à cette situation, je pense que les Montois sont en droit d'attendre des réponses et qu'il faudra leur communiquer. M. Frédéric HAMBYE vient de le dire, il y a une réflexion autour d'un remboursement via une œuvre alternative, tout en sachant que l'œuvre initiale a demandé pas loin de deux ans d'étude avant d'être installée, alors, la nouvelle serait en dehors du contexte de l'année 2015, enfin, cela c'est sûrement des choses qui se trancheront au CA mais c'est une question qui vient directement à l'esprit, par ailleurs, il y a aussi le préjudice exactement qui a été vécu par rapport à l'image de 2015, est-ce que n'est pas encore laisser la porte ouverte, tout le temps d'une construction, tout le temps d'une étude, à des critiques possibles ou est-ce que si on règle le problème, on démarre le 24 et on est reparti et on passe une année excellente à Mons en 2015 comme elle le sera d'ailleurs. J'entends que c'est difficile puisqu'il y a la Fondation qui gère la programmation artistique, vous êtes tout de même le Bourgmestre de Mons, vous êtes aussi porteur de ce projet, depuis le départ, vous avez accompagné, donc, j'imagine que cela a dû être une épreuve difficile pour vous aussi mais je pense que les Montois ont participé même si on a des critiques, même si vous entendez des gens qui râlent, je pense que les Montois ont été porteur du projet aussi, qu'ils ont subi pendant ces dernières années les conséquences de mener à bien ce projet, c'est-à-dire des travaux, c'est-à-dire forcément des budgets plus serrés à d'autres niveaux, je pense par exemple, à la Fédération, on a eu des débats aussi sur les budgets « culture », en disant, on sauvegarde Mons 2015 mais on va devoir tailler ailleurs, donc, je pense que ce n'est que légitime que de leur apporter les réponses et d'être transparent avec eux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement deux remarques sans entrer dans le fond puisque je me suis déjà exprimé là-dessus mais une première concernant l'artiste pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, en tout cas, en ce qui concerne mon groupe, il n'est nullement question de remettre en cause ni son talent, ni ses qualités ni son travail ni même son honnêteté par rapport à ce qu'il a fait, c'est quelqu'un qui est ambitieux, qui entreprend et comme tous les gens qui travaillent et qui entreprennent, il peut arriver d'y avoir des problèmes. Il peut arriver des accidents, des difficultés et il n'y a que celui qui ne fait rien, qui n'a jamais de problème, donc, que les choses soient claires, quelle que soit la teneur du débat ou quelle que soit la conclusion de ce débat, il n'est nullement question de s'en prendre personnellement à l'artiste mais cela ne doit pas non plus nous empêcher de mener un débat serein et de trouver la meilleure solution pour la Ville et pour le projet, ce qui fait l'objet de la deuxième remarque, c'est que je ne voudrais pas non plus, au contraire, je pense qu'ici, tous autour de la table, notre premier intérêt c'est celui de la Ville de Mons et donc peut-être que dans le débat, nous aurons des visions différentes sur la meilleure solution pour la Ville mais je ne pense pas que quelque soit la position des uns ou des autres, on puisse remettre en cause notre intérêt et notre attachement ni à la Ville ni au projet Mons 2015 qui est une chance pour notre cité et donc, je crois que voilà, on peut avoir des divergences à un moment donné, on pourra les exprimer dans le lieu adéquat mais néanmoins, je ne crois pas que cela remettra en cause le soutien que l'on peut apporter ou pas au projet. Je conclurais simplement puisque je ne voudrais pas laisser ma collègue avec une déception de ne pas avoir assez entendu le son de ma voix ce soir, simplement, pour lui dire que c'est bien ce que j'indiquais au départ, on a fait 15 à 20 minutes de bavardage mais à l'arrivée, pour arriver à une conclusion très simple, c'est que la décision interviendra demain, organes dans lesquels les 4 partis démocratiques représentées dans les assemblées parlementaires sont présents, effectivement, d'autres formations politiques n'y sont pas, voilà, cela, c'est un fait, c'est un constat, je n'ai pas d'opinion à émettre là-dessus mais la décision interviendra demain au terme d'un débat qui, je n'en doute pas, sera ouvert, libre et renseigné. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Avant de vous recéder à nouveau la parole, quelques précisions. La première, l'artiste dès le premier accident, est immédiatement intervenu et jusqu'à la fin, a tout fait et tout pris en charge. Donc, à aucun moment, il ne s'est déchargé de ses responsabilités et jusqu'au dernier morceau de bois, il a pris en charge tout, c'est-à-dire, d'abord le remontage d'une partie puis le démontage, l'enlèvement, les réparations et tout ce que nous étions en train de faire qui visait à voir si l'œuvre était stable avec un certain nombre

d'experts. L'artiste par ailleurs, ne veut pas rester sur un échec et veut contribuer au rayonnement de Mons 2015 et il sait que son propre rayonnement est lié au rayonnement de Mons 2015, c'est une attitude que nous pouvons comprendre. Pour Mme MOUCHERON, si les choses étaient aussi simples que de connaître les causes et d'établir les responsabilités, si on pouvait le faire dans des délais courts, est-ce que vous imaginez un seul instant que la Fondation ou moi-même nous ne l'aurions pas fait ? Vous ne le savez pas, mais moi, j'essaye de ne pas être désobligeant. Si, il n'est pas possible d'établir la cause, je l'ai dit tout à l'heure, il faudra une batterie d'experts et vraisemblablement un grand nombre d'années, c'est d'ailleurs l'attitude du Comité de Direction que je ne fais que répéter, après l'analyse au Comité de Direction, la volonté a été de dire, ce n'est pas certainement pas le chemin à emprunter pour avoir réparation du préjudice. La réparation du préjudice doit trouver une autre forme que celle d'une procédure judiciaire, voilà, où on en est pour le moment. Le remboursement en tant que tel, l'artiste a clairement indiqué qu'il souhaitait participer et donc, faire une œuvre dans le cadre de Mons 2015, bien entendu, nous pourrions lui dire « non, et on vous fait un procès » mais alors, j'en reviens à ce que je viens d'indiquer il y a quelques minutes, donc, ce qu'a recherché le Comité de Direction et ce que recherchera certainement la Fondation demain, c'est la meilleure solution à la fois pour la Fondation et, bien entendu, pour la Ville, moi-même participerait demain à cette réunion et où chacun pourra, bien entendu, faire valoir son point de vue. Voilà, je voudrais juste encore dire deux éléments. Le premier, c'est que les questions de sécurité sont importantes et donc, quoi qu'il arrive, c'est un élément important et deuxièmement, l'œuvre a été véritablement appréciée sur le plan international, c'est d'ailleurs, en présentant cette œuvre que CNN nous a classé dans le top 10 des destinations à visiter en 2015. Les riverains et on entend toute sorte, il y en a qui disent, il n'a qu'à rembourser point à ligne, d'autres qui disent, il peut faire autre chose ailleurs. Les gens de la rue sont en train de faire une pétition ou en tout cas un site internet pour réclamer l'œuvre là où elle était installée et il y a eu, j'en ai été témoin, un grand attachement de pas mal de riverains de la rue de Nimy à cette œuvre et je pense que malgré toutes les critiques que j'ai entendu, il y a eu à Mons, un sentiment affectif à l'égard de cette œuvre et ce n'est pas uniquement une question purement matériel de gros sous. Voilà un peu où nous en sommes mais nous en saurons bien sûr beaucoup plus demain soir à l'issue du Conseil d'administration de la Fondation. Oui, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Une petite remarque, elle ne porte pas sur l'œuvre d'Arne QUINZE, le fait de la refaire ou de ne pas la refaire mais je suis assez surpris que la Ville n'envisage pas une action en justice contre l'organisme de contrôle qui a certifié qu'il n'y

avait pas de problème. A mon avis, la responsabilité de l'organisme de contrôle qui certifie, elle est quand même engagée. A partir du moment où l'organisme dit « ok », alors, à quoi cela sert encore de demander à chaque fois à ce qu'il y ait un organisme de contrôle qui certifie dans toutes les fêtes de village, quand on monte un chapiteau ou ce genre d'histoire si au moment où il y a un problème, on ne dit rien à l'organisme de contrôle et on dit « ok, il n'y a pas de souci », on ne dit rien, moi, je pense qu'il porte une part de responsabilité conséquente dans ce qui s'est passé là. Ils auraient dit « l'œuvre n'est pas sûre et donc, on ne donne pas le feu vert », et bien, vous preniez la décision de démonter l'œuvre et cela ne posait pas le problème que l'on a pu connaître ou elle s'écroule par la suite. Par rapport à l'image, je trouve qu'on devrait faire quand même quelque chose au niveau de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vais pas répéter ce qu'a dit le Comité de Direction, c'est une voie que le Comité de Direction ou le Conseil d'administration peut prendre mais tel que j'ai compris les membres du Comité de Direction, ils voudraient sortir de cet accident par le haut sachant que toute procédure quelle qu'elle soit prendra un grand nombre d'années en ce compris si on attaque et on est en droit de le faire, l'organisme de contrôle qui était je pense Vinçotte parce que personne ne va admettre sa responsabilité comme cela et nous sommes partis dans des procédures qui vont durer un certain temps. Faut-il le faire, ne faut-il pas le faire demain le Conseil d'administration le dira mais j'ai senti en tout cas parmi les membres, je pense même, tous les membres du Comité de Direction, une véritable volonté de trouver la meilleure solution pour la Ville et de sortir par le haut de cet accident qui s'est produit. Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaitent prendre la parole ? Je considère, alors, que nous pouvons passer au huis clos. Je remercie les membres qui ont suivi le Conseil communal.

Sortie de M. G. HAMBYE = 40 présents

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents.

Sont absents : MM. DEPLUS, MILLER, ROSSI, G. HAMBYE et Mme DE JAER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

31^e Objet : ASBL « Saint Georges de Mons » – Désignation de M. le Bourgmestre en tant que représentant de la Ville de Mons et proposition au mandat d'administrateur et au poste de président. Service Com. Et Evènements

ADOPTE – 35^e annexe

32^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif.

GRH/HH/PA/NomDéf/CBA/1

ADOPTE – 36^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif.

GRH/HH/PA/NomDéf/CBA/2

ADOPTE – 37^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif.

GRH/HH/PA/NomDéf/CBA/3

ADOPTE – 38^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif.

GRH/HH/PA/NomDéf/CBA/4

ADOPTE – 39^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif.

GRH/HH/PA/NomDéf/CBA/5

ADOPTE – 40^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Nomination à titre définitif d'un Attaché spécifique (Conservateur adjoint).

GRH/HH/PA/NomDéf/Att.Sp/1

ADOPTE – 41^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Nomination à titre définitif d'un Attaché spécifique (Criminologue).

GRH/HH/PA/NomDéf/Att.Sp/2

ADOPTE – 42^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Nomination à titre définitif d'un Attaché spécifique (Psychologue).

GRH/HH/PA/NomDéf/Att.Sp/3

ADOPTE – 43^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/12251

ADOPTE – 44^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

33^e Objet : PRÉVENTION. Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un animateur. GRH/AJ/IC/OA

ADOPTE – 45^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

34^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps, à un ouvrier qualifié conducteur d'engins. GRH/SH/10505

ADOPTE – 46^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

35^e Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un agent technique en chef. GRH/SH

ADOPTE – 47^e annexe

36^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Promotions suite aux modifications du RO – Promotion au grade de Caporal d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 28 GEN 2014

ADOPTE – 48^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Promotion au grade de Capitaine pompier professionnel d'un Lieutenant pompier professionnel Modifications motivations. SI 12 GEN Promotion

ADOPTE – 49^e annexe

37^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. Education

3823/3937/4013/4079/4117/4119/4120(2).

ADOPTE – De la 50^e à la 57^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi vacant dans le cadre de l'apprentissage précoce d'une seconde langue par immersion. Education 3786

ADOPTE – 58^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2014-2015. Education 1050

ADOPTE – 59^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Réaffectations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. Education 3883/7955

ADOPTE – 60^e et 61^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Réaffectations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. Education 3651/3883

ADOPTE – 62^e et 63^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. Education 4017/4030/~~4107~~/4115/4118/8144

ADOPTE – De la 64^e à la 68^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux. Education 3397/3651/4017/4030/4107/4118

ADOPTE – De la 69^e à la 74^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. Education 3943

ADOPTE – 75^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois non vacants. Education 3943/4069(2)/3955

ADOPTE – De la 76^e à la 79^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. Education 3890/3798/3879(2)/3842/3888/~~3890~~/3620

ADOPTE – De la 80^e à la 86^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Écartements d'institutrices maternelles dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Education 3798/3609

ADOPTE – 87^e et 88^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Délégation du Conseil communal pour évaluer les Directeurs stagiaires de l'enseignement fondamental. Education 57

ADOPTE – 89^e annexe

38^e Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Congé pour prestation réduite d'un professeur d'art dramatique. Rectificatif du nombre de périodes octroyées au 1.9.2014. Education 3427

ADOPTE – 90^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de formation musicale. Education. 7943

ADOPTE – 91^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

39^e Objet : Mons.Expo SA :

1) approbation démission du poste de président de Mons.Expo SA

2) désignation du président de Mons.Expo SA

3) désignation des nouveaux administrateurs. Régie foncière RCA/FG

ADOPTE – 92^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ.

E. DI RUPO

=====